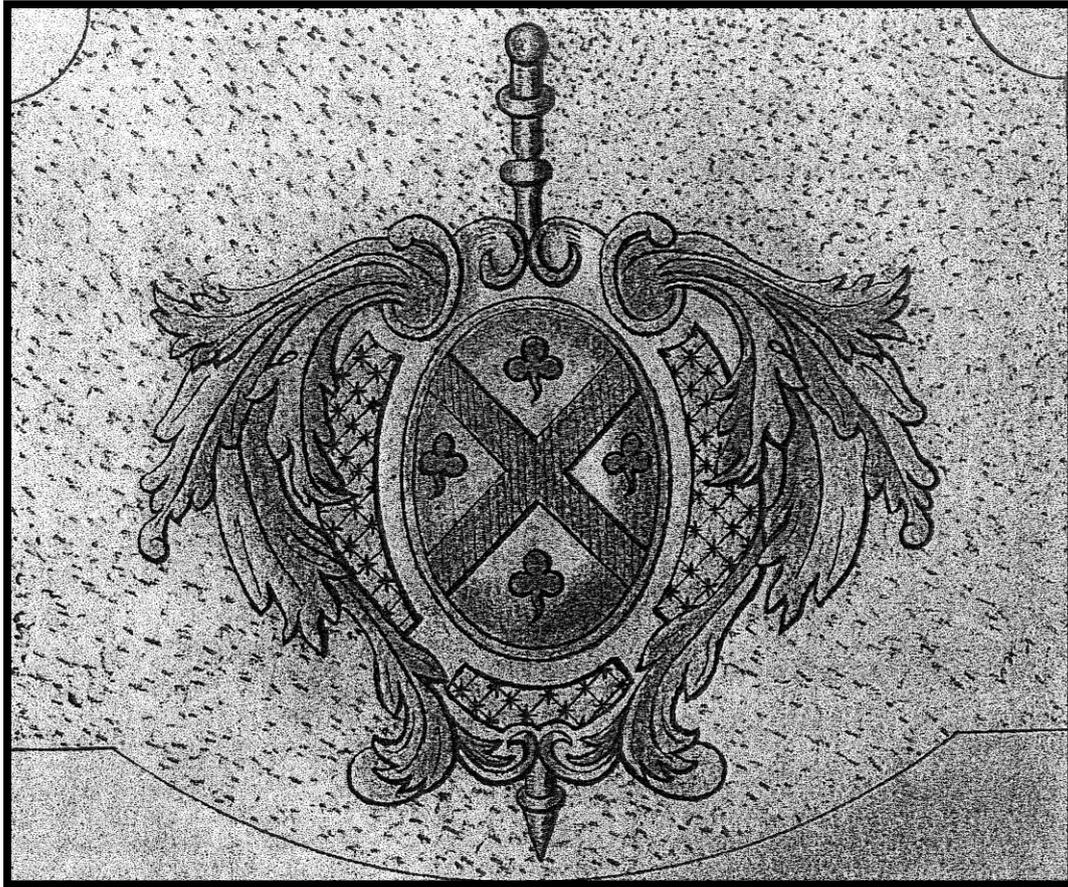


# Sommaire

<b>Le Mot du Maire</b>	Pages 2 à 3
<b>La Mairie – Les Services</b>	
– État-Civil de l'année 2016 : Naissances, Mariages et Décès	Page 4
– Services de la Mairie	Pages 5 à 6
<b>La Vie Quotidienne</b>	
– Les ordures ménagères – Le tri sélectif – Déchetterie	Page 7
– Foyer pour tous – Salle Pierre LEDOUBLE (règlement intérieur)	Page 8
– La divagation des chiens	Page 9
<b>Le Recensement 2017</b>	Pages 10 à 11
<b>Les Moments Forts de 2016</b>	
– Les Travaux d'extension du Cimetière	Page 12
– Nos Conseillers Municipaux distingués	Page 13
– Le Fleurissement	Pages 14 à 15
– La Vie de l'École	Pages 16 à 18
– Le Centre de Loisirs	Page 19
– La Classe de Neige	Pages 20 à 25
<b>Un Peu d'Histoire</b>	Pages 26 à 29
<b>Souvenirs, Souvenirs</b>	Pages 30 à 31
<b>Les Délibérations du Conseil Municipal</b>	Pages 32 à 47
<b>Le Budget Communal 2016</b>	Pages 48 à 49
<b>Le C.C.A.S.</b>	Page 50
<b>Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières</b>	Page 51
<b>Association Foncière</b>	Page 52
<b>Les Associations type loi 1901</b>	
– Le Comité des Fêtes	Pages 53 à 55
– L'Association des Parents d'Élèves	Pages 56 à 60
– L'Association de Gestion du Court de Tennis	Page 61
– Les 100 Buts	Pages 62 à 63
– PRÉCARÉ	Page 64
– Association de Loisirs « Le Club de l'Amitié »	Page 65
<b>Les Sentiers de Randonnées</b>	Page 66
<b>Les Assistantes Maternelles</b>	Page 67
<b>Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs</b>	Pages 68 à 69

## Le Mot du Maire



Chers Concitoyennes et Concitoyens

Une nouvelle année commence, je souhaite que 2017 apporte la paix, la sérénité et la prospérité à vous tous qui participez à l'évolution de notre village et à notre bien être.

Dans chaque ville, dans chaque village, les valeurs de notre démocratie ont, certes été bouleversées, mais aussi réveillées. A notre petite échelle, dans notre village, je me réjouis que les familles et les enfants s'associent, de plus en plus nombreux, aux commémorations qui célèbrent la mémoire et chantent notre Hymne National. Il faut retenir, dans ce sursaut un message d'espoir par lequel nous sommes fiers de nos valeurs, de notre Histoire et demeurons optimistes et solidaires.

Ce n'est pas un exercice facile par les temps qui courent, dans un contexte de déstabilisation institutionnelle et identitaire.

Outre un contexte économique qui fragilise les entreprises et qui peine à trouver du travail à chacun, y compris à nos jeunes diplômés, nous assistons à une réforme des institutions sans

précédent depuis l'Epoque Napoléonienne : la refonte des régions, les compétences désormais éclatées des départements, la baisse des dotations de l'Etat, et les transferts de charges.

Tout cela demandera des efforts pour retrouver nos repères. Il faudra du temps et des sacrifices pour que ces réformes deviennent un jour, je l'espère, des forces !

Aujourd'hui, gérer une commune est devenu un vrai travail d'équilibriste, avec des normes et des contraintes toujours plus pesantes. Dans ce contexte de restriction, je voudrais remercier mon équipe municipale qui me fait confiance, qui travaille dur à mes côtés, qui se retrouse les manches depuis trois ans, qui m'aide à porter d'innombrables dossiers pour maintenir un niveau de services corrects et qui est prête à relever les nouveaux défis nombreux qui se présentent à nous.

Les efforts de gestion sont quotidiens : la maîtrise du budget de fonctionnement ne laisse pas de place à l'erreur.

Quant aux investissements, cela devient un exercice périlleux. Il faut saisir les opportunités et les fenêtres de financement qui se referment dès qu'elles s'ouvrent : plan BTP, relance crédits d'investissement Région, critères ciblés de subventionnement selon les années, etc...

Cela nous oblige à construire des dossiers compliqués en peu de temps et de les défendre âprement.

Jusqu'à présent, nous avons pu réaliser tout cela sans augmenter la pression fiscale.

Néanmoins, nos ambitions pour la commune sont intactes. J'ai une équipe municipale qui s'implique, travailleuse, inventive et des associations très dynamiques, avec des potentiels de créativité... quand je dis « j'ai », VOUS avez des équipes formidables.

J'adresse aussi de vifs remerciements à toutes les personnalités et institutions qui nous ont aidés et qui nous aideront encore.

Et je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, la santé pour tous, et la réussite dans vos projets.

Bonne année 2017.

Yves BEGUIN

## La Mairie – Les Services

### État civil de l'année 2016

#### Naissances :

- Antony Jérôme Éric Guilain CAPELLE, né le 24 février 2016 à Reims
- Léo-Paul Claude Maurice LETISSIER, né le 31 mars, à Reims
- Elisabeth Clothilde Romain FERET DU LONGBOIS, née le 7 avril, à Reims
- Baptiste THIEBAUT LEPEUC'H, né le 11 avril, à Reims  
Henri THIEBAUT LEPEUC'H, né le 11 avril, à Reims
- Zack GERARDIN, né le 6 mai, à Reims
- Mélodie Emilienne Ghislaine FRANCOIS, née le 9 mai, à Reims
- Marius Joaquim Michel TEIXEIRA NORMAND, né le 9 septembre, à Reims
- Sara Sadia CHENNANE, née le 28 octobre, à Reims
- Aria MARIONI, née le 8 novembre, à Reims  
Hayley MARIONI, née le 8 novembre à Reims
- Gabano Jacky Alain Mickaël BRÉDA, né le 16 décembre 2016 à Reims



#### Mariages :

- Le 6 février : Aude-Line DAHMANI et Charles-Henri LETISSIER
- Le 21 mai : Sonia GARY et Daniel BRICOUT
- Le 9 juillet : Blandine DUVALET et Michel BOURGEOIS
- Le 6 août : Noëlle PAMART et Bruno BRIMONT
- Le 15 octobre : Samantha FILENI et Olivier PAILLARD



#### Décès :

- Le 13 janvier : GILLARD Murielle Marcelle Colette, ép. JOVIC
- Le 07 février : PILLIERE Colette Fernande, Vve VALENTIN
- Le 11 février : DE PRA Françoise Renée, Vve BERNARD
- Le 3 avril : MARCHAND Françoise, ép. DOUCET
- Le 12 mai : LEDOUBLE Marie-Louise Suzanne, Vve STOCHEMENT
- Le 9 août : POIRIER Huguette Abeline, Vve DELPORTE
- Le 31 octobre : PILLIERE Simone





## Le passeport

Pour demander un passeport biométrique, vous devez vous rendre dans une mairie équipée avec les pièces justificatives nécessaires, notamment une carte d'identité valide.

**Durée de validité** : 10 ans pour le majeur et 5 ans pour le mineur.

Le montant du droit à acquitter est de 86 € pour un majeur, 17 € pour un mineur de 0 à 14 ans, et 42 € pour un mineur de 15 à 17 ans.

Pour plus de renseignements : <http://www.service.public.gouv.fr>

## Inscription sur les listes électorales

Elle concerne :

- les personnes atteignant 18 ans au plus tard le 28 février 2017,
- les habitants majeurs arrivants.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans le lieu de résidence.



## Recensement militaire

Il concerne les personnes nées en 2001.

Vous devez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents. Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et certains concours, et elle permet d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.



Bientôt  
16 ans ?

Pensez au  
recensement !  
**C'EST OBLIGATOIRE**

## Vie quotidienne

### Les ordures ménagères

Le SICOMAR assure le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères.

Coordonnées du SICOMAR : 03.24.72.86.23.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le **mercredi matin, pour Novy et Chevrières**.

Il est recommandé de sortir des poubelles la veille et de les rentrer le jour même, après le passage du camion collecteur. N'oubliez pas de fermer vos sacs.

### Le tri sélectif

Le tri sélectif est également assuré par le SICOMAR.

Le ramassage du tri sélectif s'effectue les **mercredis des semaines impaires**.

Vous pouvez sortir vos containers en même temps que vos ordures ménagères.

Chaque poubelle porte un numéro et vous en êtes responsable.

En cas de problème, contacter le SICOMAR.



### Déchetterie

Contact :

Adresse : rue de Verdun,

Zone de Pargny, 08300 Rethel

Tel : 03.24.38.12.42

*Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons,  
huile de vidange, vêtements, peinture, piles et accumulateurs,  
lampes, écrans, batteries, déchets dangereux.*

Été (du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril)	
Lundi	13h30 – 18h00	Lundi	14h00 – 17h00
Mardi	<b>Le matin</b> 9h00 – 12h00	Mardi	<b>Le matin</b> 9h00 – 12h00
Mercredi		Mercredi	
Jeudi	<b>L'après-midi</b> 13h30 – 18h00	Jeudi	<b>L'après-midi</b> 13h30 – 17h00
Vendredi		Vendredi	
Samedi		Samedi	9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

## Foyer pour tous – Salle Pierre LEDOUBLE

Lors de la séance du 14 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer un règlement intérieur du Foyer pour tous – Salle Pierre LEDOUBLE comme suit.



*Toute demande sera faite uniquement au secrétariat de mairie, en signant une convention. Des arrhes d'un montant de 50 % de la location seront exigées lors de la réservation de la salle par l'envoi d'une première facture à régler. Le solde sera acquitté après la remise des clés dès réception de la deuxième facture envoyée par le receveur municipal.*

*En cas d'annulation de la réservation, l'acompte ne sera remboursé qu'en cas d'évènement exceptionnels (décès, élections...).*

*Tout matériel déposé dans la salle par les utilisateurs, sera sous la responsabilité de ceux-ci, la commune déclinant toute implication en pareil cas.*

*Tout bris ou toute détérioration de matériels faisant l'objet de la location sera à la charge du locataire qui devra rembourser à la commune tous les frais de réparations sur la base du coût réel de remplacement.*

*Il est recommandé aux utilisateurs de prendre leurs précautions en matière d'assurances.*

### **Tarif de la vaisselle cassée ou perdue de la salle communale :**

- Assiette plate ou creuse ou à dessert : 3,00 €
- Fourchettes ou grande cuillère : 1,50 €
- Cuillère à café : 1,00 €
- Couteau : 4,00 €
- Verre : 1,50 €
- Tasse à café : 1,50 €
- Sucrier : 3,00 €
- Coupe à fruit : 2,00 €

## La divagation des chiens

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui :

- en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.



Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

La Communauté de Communes du Pays Rethélois dispose actuellement de 8 cases pour chien et une case pour chat au service technique de la ville de Rehel. Les animaux errants peuvent ainsi y être déposés.

Ils y seront gardés 8 jours avant d'être déposés au chenil de Cliron.

Téléphone : 03.52.10.01.00



# Le recensement 2017



Du **JEUDI 19 JANVIER** au **SAMEDI 25 FÉVRIER 2017** aura lieu le recensement de la population de la commune.

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



→ € Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



→ Ouvrir de nouveaux commerces  
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

## LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

### AVANT LA COLLECTE



Recrutement  
et formation  
des agents  
recenseurs



Constitution  
de la liste  
des adresses  
à enquêter



Tournée de reconnaissance  
pour avertir du passage  
de l'agent recenseur

### PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur  
de la notice pour répondre au  
recensement en ligne sur  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou  
des questionnaires papier (qu'il viendra  
récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise  
en compte de tous les logements  
par la commune

### APRÈS LA COLLECTE



Certification  
de la collecte  
par le maire



Transmission  
des questionnaires papier  
à la direction régionale  
de l'Insee (les réponses en  
ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires  
papier et traitement des  
données

Vérification et validation  
des résultats par l'Insee



Communication des chiffres  
aux maires et au grand public

Les deux agents recenseurs pour la commune de Novy-Chevrières sont :

- **Mme Michèle COLLET** 4, rue de Tivoli à Novy-Chevrières
- **Mme Carole THIEBAUT** 2, rue du Moulin à Novy-Chevrières

Mme **Nicole CAPITAINE** assure les fonctions de Coordonnateur supplée par Mme **Béatrice MORAT**.

### Évolution statistique de la population de Novy-Chevrières de 1793 à 2013

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
577	615	634	620	821	861	861	882	911
1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906
815	779	780	768	822	740	749	719	681
1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
702	543	574	559	554	529	535	509	476
1975	1982	1990	1999	2007	2008	2012	2013	2014
481	505	578	549	645	651	628	649	677

## Les moments forts de 2016

### Les travaux d'extension du Cimetière

Le cimetière de la commune ne dispose plus que de quelques emplacements pour recevoir les concessions. De ce fait, une extension était nécessaire sur les parcelles jouxtant. A savoir AB185, AB186 et AB189, achetées en 2013.

Pour cela une consultation des entreprises à été lancée en juillet 2016 après une étude préliminaire effectuée par le Cabinet Delaloi Géomètres Experts Associés.

Cinq critères de jugement des offres ont été retenus :

- Le prix : 50 %
- La qualité des produits et matériels proposés : 15 %
- La pertinence du mémoire de présentation : 15 %
- La référence des travaux similaires : 10 %
- La politique environnementale : 10 %



Lors de l'ouverture des plis le 30 août 2016, 4 entreprises ont été retenues :

○ <u>VRD</u> :	société GOREZ pour un montant de	57 901,20 €
○ <u>Maçonnerie</u> :	société GEOFFROY pour un montant de	31 589,59 €
○ <u>Espaces verts</u> :	société GRANDCOLAS pour un montant de	2 577,60 €
○ <u>Serrurerie</u> :	société GRANDCOLAS pour un montant de	11 179,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>103 247,39 €</b>

Ainsi que quelques travaux supplémentaires (extension du réseau d'eau, extension du réseau des eaux pluviales et leur assainissement).



Début Novembre 2016



Fin Décembre 2016

Les travaux sont actuellement en cours et seront terminés d'ici avril 2017.

## Nos Conseillers Municipaux distingués

Le 14 juillet 2016, deux conseillers municipaux ont été décorés de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Elle récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Odette VIOLET (aide-soignante à la retraite) œuvre depuis toujours au sein de l'association du « comité des fêtes » comme bénévole et apporte son dynamisme pour le déroulement des manifestations que cette association organise (fête patronale, brocante...) pour animer le village. Elle fait partie intégrante de la Commission Communale d'Action Sociale et de la Commission Communale des Impôts Directs.

C'est Mme Joëlle BARAT, Conseillère Régionale, qui lui a remis cette distinction.

Bernard STEVENIN (agriculteur) a aussi œuvré en tant que pompier volontaire pendant plus de vingt ans au sein de la commune, corps communal aujourd'hui dissout. À ce jour il est délégué de la collectivité auprès de la chambre d'agriculture, fait partie de la commission travaux et de la commission urbanisme. De plus il est le représentant local sur le projet de la LIGNE RTE pour le milieu agricole et il œuvre au sein de la coopérative agricole de Juniville comme administrateur.

C'est Mme Pascale GAILLOT, Conseillère Régionale, qui lui a remis cette distinction.



Par leur dévouement et leur compétence, ils ont contribué au développement harmonieux de la collectivité pendant plus de vingt années.

## Le Fleurissement

Un cadre soigné et fleuri marque l'identité d'un village. Cette année, notre commune a décidé de revoir l'harmonie du fleurissement avec la création de nouveaux parterres.

Une attention toute particulière a été portée à l'entrée et la sortie de Novy.



L'espace aux abords de l'église a été embelli grâce à la suppression de la haie vieillissante. Il a été agrémenté de 3 palmiers et de 2 buis.



Les autres rues du village n'ont pas été oubliées.



Enfin les containers à verre situés sur la place et au Chemin Vert ont eux aussi eu droit à un « relooking ».



Toutes ces améliorations orchestrées par la commune mais aussi par ses habitants, qui s'affèrent chaque année à entretenir et embellir leur maison, ont permis à notre village d'être proposé par le jury du concours départemental des villes et des villages fleuris pour l'attribution d'une 2<sup>ème</sup> fleur.

Cette reconnaissance est un encouragement qui vient récompenser les efforts de tous ceux qui ont participé à la mise en valeur de notre commune.

Nous pouvons ainsi être fiers et heureux de vivre à Novy-Chevrières.

Un grand merci à M. le Maire et au Conseil Municipal pour le budget alloué.

Merci également aux établissements horticoles VIOLET pour leurs conseils et leur aide précieuse, ainsi qu'à tous les intervenants qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce projet.

Et merci enfin aux agents communaux pour le travail accompli.

Régis LEPEUC'H

## La Vie de l'École



Tél : 03 24 72 31 16

<http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

- Équipe éducative :
  - M. MATHIEU Arnould, Directeur enseignant maternelle.
  - Mme FOURNET Maryline, Atsem.
  - Mme BRACONNIER Aurélie, Enseignante CP, CE1.
  - Mme OTTAVY Judith, Enseignante CE2, CM1, CM2.
  - Lydia, Virginie et Christelle, AVS.

### **NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE A MME BRACONNIER, LA NOUVELLE MAITRESSE**

- Effectifs :
  - Classe M. MATHIEU : 11 Petite Section, 9 Moyenne Section, 10 Grande Section soit 30 enfants en maternelle.
  - Classe Mme BRACONNIER : 10 CP, 8 CE1 soit 18 enfants.
  - Classe Mme OTTAVY : 10 CE2, 8 CM1, 9 CM2 soit 27 enfants.

### **Effectif total de l'école à la rentrée: 75 élèves**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles de l'école. Qu'elles n'hésitent pas à s'investir dans la vie de l'école.

- Intervenants auprès des élèves :
  - M. Pascal BAUGET en sa qualité de psychologue scolaire représentant du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).
  - Mme Chloé BAUDON est une maîtresse d'aide et soutien qui remplace Mme HUART.
- Aide pédagogique complémentaire (APC) : deux séances de 45 min sont proposées toutes les semaines, les mardis et jeudis de 13h30 à 14h15. Elles sont destinées à tous les enfants (en difficulté ou non) sur proposition des enseignants et avec l'accord des parents.

- Évolution matérielle : Un nouveau sol a été posé dans la classe de maternelle.
- **Représentants des parents d'élèves de l'année scolaire 2016/2017 :**

Les élus sont :

Titulaires : Sylvie LOZINGOT, Cloé PROMPT, Émilie BROST.

Suppléants : Stéphanie VALENTIN, Khelifa CHENNANE, Maud GERRETTI.

Les représentants des parents d'élèves participent aux 3 conseils d'école annuels. Ils sont le relais entre les parents et les enseignants. N'hésitez pas à les contacter.



- **La cantine et le périscolaire :**

Une restauration le midi et un accueil périscolaire le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 sont proposés.

Une trentaine d'enfants fréquentent régulièrement la cantine.

- **La piscine :**

De décembre à mars, tous les élèves de primaire iront à la piscine GALÉA de Rethel, tous les mardis après midi.

- **Permis piéton et permis vélo :**



Les élèves de Mme OTTAVY ont tous obtenu leur permis piéton. Bravo à eux !!!

Les CM2 ont également passé leur permis vélo grâce à l'intervention de la gendarmerie de Rethel.



- **Visite du collège SORBON à Rethel :**

En fin d'année, les 4 élèves de CM2 ont eu l'opportunité de visiter le collège SORBON à Rethel. Ils ont été accueillis dans une classe de 6<sup>ème</sup>, ont pu assister à 2 h de cours. Ensuite, ils ont eu le privilège de se restaurer à la cantine du collège (qui apparemment leur a bien plu).

- Sortie de fin d'année :

Boult-aux-Bois : Classes des CP, CE1, CE2, CM1 et CM2



- Grinyland : Classe de Maternelle
- Olympiades (dernier jour d'école):

Pour clore l'année, l'école organise une marche le matin (enfants et parents) ainsi que des jeux d'olympiades par équipe l'après midi.

Un pique nique réunissant plus de 100 personnes se déroule le midi dans la cour, sous le préau.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé cette manifestation et à l'Association de Parents d'Élèves pour le goûter, le lâcher de ballons, les calculatrices aux CM2...

## Le Centre de Loisirs

L'accueil de loisirs d'été a ouvert ses portes du 6 au 22 juillet 2016. Il a été dirigé par Nadège EBIMBÉ et animé par 4 personnes. Le thème de cette année était :

### Oyez Oyez Messires Chevaliers et Gentes Dames

Welcome to the jungle (3 – 5 ans)

Voyage dans le temps (6 – 12 ans)

Les enfants ont eu la joie de sortir à la piscine, au spectacle de chevalerie au château de Sedan, au zoo de Maubeuge.

Ils ont pu faire une ballade à dos d'âne et en calèche dans Novy grâce aux intervenants de « Un âne en Ardennes ».

Il y a également eu initiation au tennis et initiation aux échecs.

Les enfants ont organisé une soirée Parents/Enfants « veillée Casino » : inauguration d'un casino éphémère, les enfants étaient les croupiers et les parents les invités. Buffet, crêpes et gourmandises nous ont régales.

La soirée s'est terminée par un barbecue pour tous et une nuitée sous la tente pour les 6-12 ans.

### Les dates pour 2017 :

- La première semaine des vacances de Pâques : du 10 au 14 avril 2017
- Les 3 premières semaines des vacances de juillet : du 10 au 28 juillet 2017



## La Classe de Neige

39 élèves de primaire sont partis en janvier 2016, en classe de neige à Saint Pierre d'Entremont. Voici les images de leur séjour, au jour le jour.

- Le 24 janvier, 6h30 devant l'école. Un très beau bus les attend pour parcourir les 640 kilomètres qui les séparent de la neige. Un peu d'inquiétude, un peu d'angoisse (surtout pour les parents)... un fil rouge mis en place par le directeur et les accompagnateurs permet aux parents de voir la progression du bus jusqu'à l'arrivée à Saint-Pierre-d'Entremont.
- Pause déjeuné sur une aire d'autoroute.



- 16h00/16h30 : arrivée sur les lieux : youpi, la neige est là..... première bataille de boules de neige



- Premier repas pris en collectif :



- Lundi 25 : On commence la journée par un bon petit déjeuner



Première journée d'action dans les montagnes



Visite du village de VILLARD EN  
CHARTREUSE

Essai à la carabine à visée laser





Glissade, bataille de boule de neige.....quel beau paysage

- Mardi 26 janvier : visite d'une coopérative laitière et d'une ferme



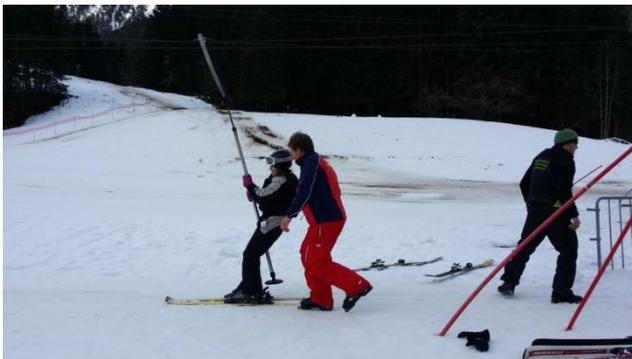
Et on chausse les skis ; c'est parti!!!!!!!!!!!!..... pour le ski de fond



- Mercredi 27 janvier : rencontre avec un tourneur sur bois pour les uns, visite d'une coopérative laitière pour les autres (avec dégustation de fromages locaux).



- Jeudi 28 janvier et vendredi 29 janvier : tout schuss... tout le monde au ski alpin. On prend le tire-fesses (comme on peut) et on essaie de ne pas tomber.



Sans oublier la boom du jeudi soir



- Vendredi : encore un peu de glissement mais la neige se faisait rare. Les enfants ont cherché des traces de vie dans les montagnes à l'aide de leur guide



Un dernier repas au logement, puis retour de nuit à Novy-Chevrières.

Retour à l'école samedi 6h00 du matin. Un petit déjeuner attendait parents et enfants.

Voilà comment on prend soin de 39 enfants pendant une semaine. Merci aux accompagnateurs pour ce séjour et toutes les photos.

Et voici encore quelques photos, prises au hasard pendant le séjour.





**Les familles des enfants remercient encore une fois, tous ceux qui ont participé aux différents projets de collecte de fond pour rendre ce merveilleux voyage possible (lavage de véhicule, diverses ventes : sapins, petits déjeuners, pizzas, calendriers.....).**

## Un peu d'histoire



Carte dite « de Cassini » lancée sous les auspices de l'Académie des Sciences en 1747

Fernand CHANONIER (Novycien et infatigable fouilleur d'archives) écrivait :

« Lorsque venant de Reims par la RN 51, le voyageur a traversé Rethel en se dirigeant vers Charleville, il arrive après un parcours d'environ 4 kms à un coteau dit « la Heussette ». De là, on aperçoit un village aux toits de tuiles et d'ardoises tout étiré en largeur et duquel s'élève une église remarquable par sa hauteur et son style. Cet important édifice c'est l'église du prieuré de Novy, autrefois Novy-les-Moines. »



Atlas de Trudaine 1745 – 1780

L'histoire du village s'articule, sans nul doute, autour de son église et du prieuré qui existait jadis.

## Conflits au sein du comté de Rethel

L'origine de ce monastère fait suite aux graves conflits qui existaient entre le comte de Rethel et les bénédictins de la même ville.

En effet, Hugues Ier, qui devint comte de Rethel vers 1090 désirait donner plus d'importance à sa forteresse et obligeait indistinctement tous les habitants à travailler aux remparts. Suite à de nombreuses « plaintes » des bénédictins rethélois, l'abbé de Saint-Rémi de Reims s'interposa puis Renaud de Martigny, archevêque de Reims, mit un frein aux prétentions du comte par une sentence d'excommunication.

En 1094, Hugues Ier reconnut sa faute lors d'un cérémonial de piété devant les reliques de Saint-Rémi et pris l'engagement de prouver sa sincérité.

## La naissance du prieuré

En 1097, soit trois années après son absolution, le comte Hugues Ier fonda le prieuré. Par sa charte de fondation, il donna le hameau de Novy (alors petit territoire marécageux faiblement peuplé) à l'église Sainte-Marie de Sauve-Majeur (diocèse de Bordeaux) ainsi que le mayeur (équivalent de maire sous l'Ancien Régime) et sa postérité, le village de Barby et ses habitants, ceux de Tagnon, de Perthes et de Rethel qui ont coutume d'y demeurer. Plus tard, il fera don des quatre moulins de Rethel situés sur l'Aisne.

C'était, dit Guillaume de Tyr, « un prince d'une beauté remarquable [...] habile au maniement des armes [...] tendre et compatissant et pénétré de la crainte de Dieu. »

Ce dernier fait, l'amena à choisir le prieuré comme lieu de sépulture et lorsqu'il mourut vers 1118, il fut inhumé dans un ancien cloître sous ces vers français :

*Ci-gît le Prince et puissant seigneur  
Le débonnaire et le bon protecteur,  
Hugues, comte des loyaux Rethélois,  
Des preux l'élite et l'exemple d'honneur,  
Tardif à nuire, à tous prompt adjuteur,  
Le contre-arrêt et la terreur des Anglais,  
Tant fut dévot qu'il fonda de ses droits  
Cette église sur terre, prés et bois,  
Avant qu'il fût mis dessous cette lame ;  
Priez Jésus qu'il en veuille avoir l'âme.*

Tel est l'acte fondateur du village de Novy.

## Les années passent

Au fil du temps, les conflits refont surface entre les différents comtes de Rethel et les humbles religieux du prieuré mais ils finissent toujours par retomber.

Le comte Hugues II (vers 1199 – 1228), en remerciement des soins qu'il a reçus lorsqu'il était en retraite dans le prieuré, exempte les habitants de Novy et de Barby de certaines taxes fort onéreuses, le droit de gîte (impôt prélevé lorsque le seigneur venait en visite) est supprimé. Il en est de même pour les obligations d'entretenir valets, oiseaux de proie et chiens de chasse (1205).

L'importance grandissante du prieuré conduit les Bénédictins à donner une plus-value aux « plaines magnifiques » qui s'étendent au nord de Novy en fondant les villages de Corny et de Saulces-aux-Bois.

Les moines étaient des protecteurs des serfs ; ils accordaient sagement et graduellement les libertés et franchises : dans ce moyen-âge réputé barbare, on respectait les personnes ; les propriétés étaient garanties.

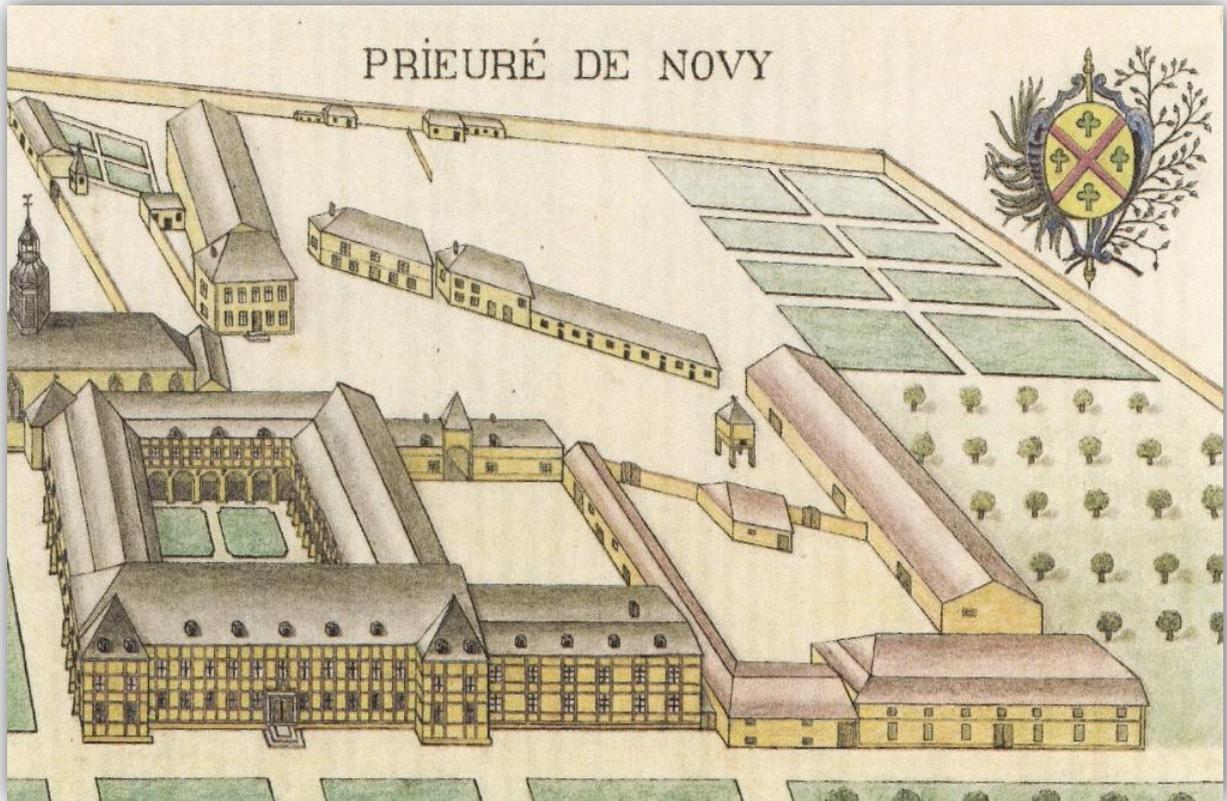
Mais la France subit de véritables désastres et différentes invasions. Les établissements religieux payèrent en grande partie les rançons du royaume. C'est ainsi qu'en 1464 dom Nicolas Cardin, prieur, dressa un état des richesses et possessions du prieuré :

« La ville et seigneurie de Novy avec dépendances consistant en justice totale, hors l'exécution en cas de mort, laquelle appartient au comte de Rethel, la mairie, le four banal, diverses rentes, la maison et la cense du prieuré, plusieurs bois, – la ville et la seigneurie de Barby, la cense et maison seigneuriale, la pêche en la rivière de l'Aisne, Corny-la-Cour, moitié de la ville et seigneurie de Corny-la-Ville, – la cense de Cornycelle, à Saulces, moitié de la seigneurie en la Villeneuve (Saulces-Monclin) le four et un moulin en ruines, à Lucquy, Chevrières, Machéroménil, Mesmont, Écordal, différents droits et revenus, à Rethel les moulins sur la rivière d'Aisne... »

## Changement de main

Après cinq siècles de présence à la tête du prieuré, ce dernier passe aux mains des bénédictins de la Congrégation de Sainte-Vanne de Verdun. Ils décident en 1645 de le relever des ruines matérielles et spirituelles qui l'affectent depuis quelques années.

Au gré des guerres qui font rage dans le rethélois, ils parviennent à édifier l'église que nous connaissons encore aujourd'hui et qui sera achevée en 1704.



En 1681, Novy (qui dépendait de Faux) est érigé en paroisse par l'archevêque de Reims.

## La naissance d'une administration nouvelle



La Révolution Française met fin à cette société d'Ancien Régime. Les bâtiments conventuels sont détruits en 1793. Le cloître, la maison monacale sont transformés en vaste carrière de pierres. L'église du prieuré devint paroissiale. Elle est restaurée vers 1887 par M. Paille, architecte à Reims. Touchée pendant la Première Guerre mondiale, elle fut à nouveau restaurée entre 1920 et 1932. L'ancienne église paroissiale, quant à elle, est transformée en maison d'habitation. Les collections (la bibliothèque contenait quelques 6 000 ouvrages) et les archives de tout un temps sont brûlées et disséminées à l'exception de quelques documents conservés aux Archives Départementales.

C'est en 1828 que la décision est prise d'unifier les deux lieux. **Novy-les-Moines** et le hameau de **Chevrières** deviennent ainsi **NOVY-CHEVRIÈRES**.

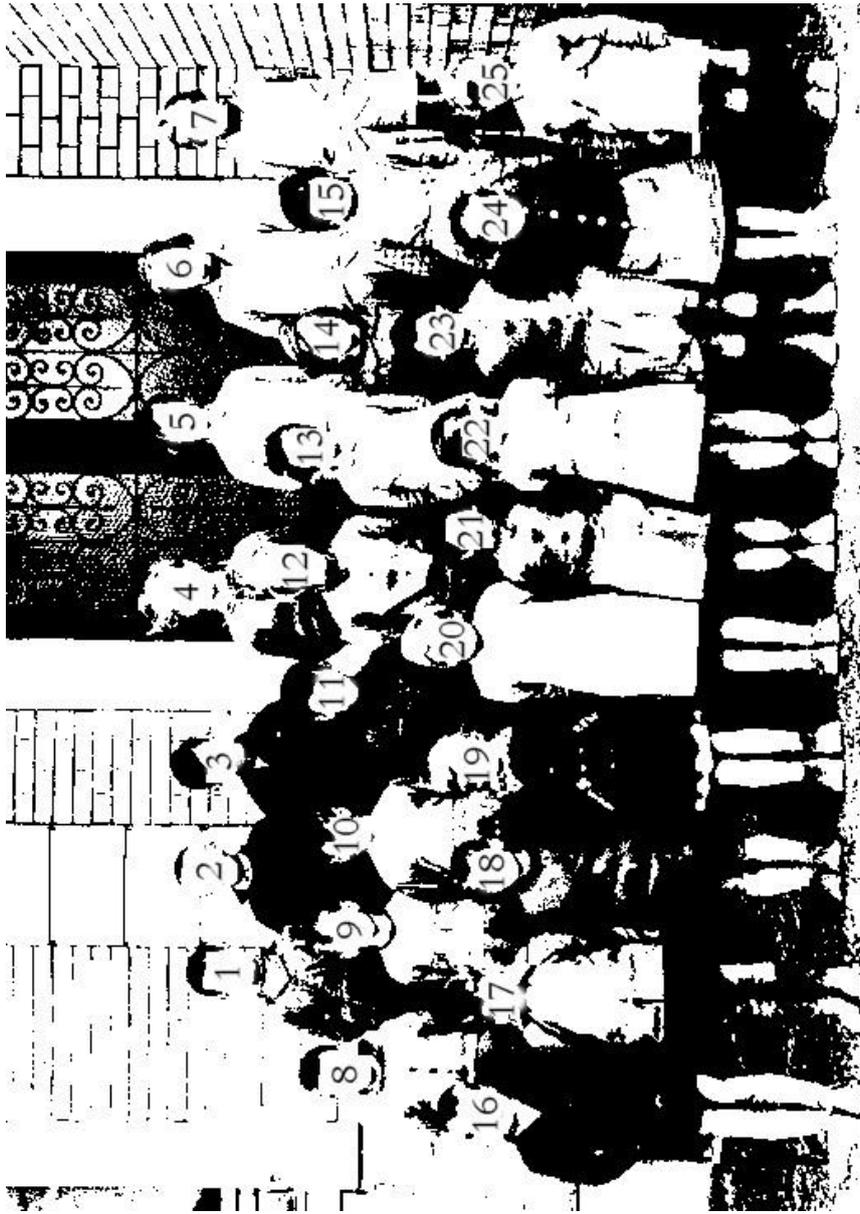
## Souvenirs, Souvenirs

Remontons un peu le temps et replongeons-nous dans l'année scolaire 1961/1962.

Y étiez-vous ?



- 1 – Francis CHAUSSON
- 2 – Francis VALENTIN
- 3 – Jean-Marie BÉGEOT
- 4 – Annie SOPRANZI
- 5 – Marie-France DERVIN
- 6 – Michèle HÉNAUX
- 7 – Mauricette HÉNAUX
- 8 – Alain LIVOIR
- 9 – Jean-Luc VIOLET
- 10 – Jean-Marc VIOLET
- 11 – Jean-Paul HIQUET
- 12 – Eva MACRA
- 13 – Annie STOICHEMENT
- 14 – ?
- 15 – ?
- 16 – Jean-Luc VALENTIN
- 17 – Sylvain DERVIN
- 18 – Gérard PUJO
- 19 – Colette MAILLEY
- 20 – Josette MAILLEY
- 21 – Chantal VADEZ
- 22 – Charline DERVIN
- 23 – Sylvie VADEZ
- 24 – Marie-Joseph DERVIN
- 25 – Sabine GESSON



## Les délibérations du Conseil Municipal

Maire : Yves BEGUIN



1<sup>er</sup> Adjoint : Daniel CAILLE  
*délégué aux affaires scolaires et sociales*

2<sup>ème</sup> Adjoint : Bruno LEFEVRE  
*délégué aux travaux et à l'urbanisme*

3<sup>ème</sup> Adjoint : Régis LEPEUC'H  
*délégué à l'environnement et au cadre de vie*

Christine SIMON  
*déléguée aux finances de la commune*

Conseillers Municipaux :

Benoît DOMMELIER - Christophe FONTAINE - Jean-Pierre LAMBOT  
Jérôme LEDOUBLE - Kévin LEPEUC'H - Sylvie LOZINGOT - Noëlle MALVY  
Isabelle SCHWEITZER - Bernard STÉVENIN - Odette VIOLET

### Séance du 28 janvier 2016 :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire son adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.), de verser audit Comité une cotisation prévisionnelle qui sera égale à **197,89 €** par agent salarié actif (3 concernés) et **136,01 €** par agent retraité (0 concerné). Coût total prévisionnel : **593,67 €**.
  
- Après la présentation des différents devis concernant la demande d'étude du sol pour la construction d'une salle d'activités à vocation socioculturelle et associative des sociétés, les Conseillers Municipaux acceptent, à l'unanimité, celui de la société Ginger CEBTP de Reims à Cormontreuil pour la réalisation de cette étude géotechnique pour un montant prévisionnel de **1 740,60 € HT** (soit **2 088,00 € TTC**).

- Dans le cadre des économies d'énergie, le Conseil accepte à l'unanimité le projet de remplacement de la porte d'entrée de la mairie pour un coût prévisionnel de **11 866,51 € TTC** (soit **9 888,76 € HT**), approuve le plan de financement, fixe le calendrier des travaux et demande à bénéficier de la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2016.
- Le Maire est chargé de demander une étude d'enfouissement des réseaux de la rue de l'église, pour un financement en 2017 (tranche ferme), et des rues du Pont Taillard et du Bout Haut en tranche conditionnelle.
- L'assemblée Municipale donne son accord de principe, à la majorité (pour : 12 – contre : 1 abstention : 0) pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour les agents du technique de la commune.
- Lors de la séance du 24 août 2005, une convention précaire et révocable a été passée avec M. STEVENIN Denis pour mettre à disposition la parcelle de terre au lieudit « Le Moulin ». Considérant que le Conseil a choisi de créer un lotissement sur une partie de cette parcelle par délibération en date des 14 décembre 2014 et 2 mars 2015, il est décidé de passer un avenant avec M. STEVENIN nécessaire pour la modification de la superficie cultivable, à savoir **24 a 52 ca** au lieu des 62 a 22 ca.
- Le Conseil Municipal décide d'engager un plan de formation pour le personnel communal et accepte le devis d'APAVE Parisienne SAS, agence de Reims (51) pour effectuer une session de formation, stage intra entreprise (habilitation du personnel effectuant des opérations simples et des manœuvres BS-BE et HE Manœuvres) pour trois agents. Le montant prévisionnel du devis s'élève à la somme de :
  - **1 170,00 € HT** par session soit **1 404,00 € TTC** pour la théorie (1,5 jours),
  - **400,00 € HT** par session soit **480,00 € TTC** pour la pratique (0,5 jour).

La somme totale de **1 884,00 € TTC** sera inscrite au budget primitif 2016.

## Séance du 14 mars 2016 :

- À la majorité (pour : 11 – contre : 2 – abstention : 0), le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit, à savoir :



• Taxe d'habitation	<b>9,24 %</b>	au lieu de	9,02 %
• Taxe foncier bâti	<b>13,57 %</b>	au lieu de	13,25 %
• Taxe foncier non bâti	<b>15,53 %</b>	au lieu de	15,16 %

- Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'un véhicule neuf type CITROËN modèle Nv BERLINGO 20 L1 VTi 95 BVM Confort avec les options incluses pour un prix total de **9 303,20 € HT** soit **11 163,84 € TTC** (plus **320,76 €** de frais annexes : carte grise et taxe parafiscale) au garage CITROËN S.A.S. PWA 2 de Rethel et décide l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2016.



- Suite à la présentation de plusieurs devis concernant l'achat d'une tondeuse autoportée, l'Assemblée Délibérante choisie d'accepter, à l'unanimité, celui de ROCHAGRI, agence de Sault-lès-Rethel, pour somme globale de 6 601,93 € HT (7 921,59 € TTC) à laquelle il faut soustraire la reprise de l'ancienne tondeuse pour 1 500 € HT (1 800 € TTC) soit un total général de **5 101,93 € HT** (soit **6 122,32 € TTC**) auquel il faudra ajouter la pose d'un gyrophare réglementaire.
- Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il faut refaire le plancher en chêne de la sacristie et remplacer la fenêtre. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux, décide d'inscrire au budget primitif l'ensemble des coûts de matériaux (3 700 € + la fenêtre + le placo) et accepte que l'association « PRÉCARÉ » de Novy-Chevrières réalise les travaux à l'ancienne.
- *En remplacement de la délibération du 28 septembre 2015 :*
  - o À l'unanimité, le Conseil accepte de régler la participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes, de Prix-les-Mézières, pour la réalisation du renforcement souterrain des réseaux électriques en départ du H61 RT CORNY. Le montant prévisionnel de cette participation s'élève à **1 703,00 €**.

- À l'unanimité, le Conseil accepte de régler les participations financières présentées par la F.D.E.A. de Prix-les-Mézières, pour l'extension, route de Bertoncourt, des réseaux électriques et de communications électroniques pour alimenter des bâtiments agricoles de la SCEA du Château à la condition que la SCEA du Château signe une convention avec la commune de Novy-Chevrières pour le remboursement total des sommes engagées par la commune dans ce dossier. Les montants prévisionnels de ces participations s'élèvent :
  - pour le réseau électrique : à la somme de **2 735,00 €**,
  - pour le réseau de communications électroniques : à la somme de **2 787,61 €**.
  
- La commune de Novy-Chevrières est saisie d'une demande d'extension de réseau d'eau route de Bertoncourt. À l'unanimité, les Conseillers Municipaux accepte de régler la participation financière présentée par le S.I.A.E.P. de l'Est Rethélois d'Amagne pour cette extension visant à alimenter une habitation de la SCEA du Château à la condition que celle-ci signe une convention avec la commune de Novy-Chevrières pour le remboursement total des sommes engagées par la commune dans ce dossier. Le montant prévisionnel de cette participation n'est pas encore connu.
  
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au service d'archivage électronique des données et de signer la convention avec le Département des Ardennes. Le transfert des données des communes membres est à titre gratuit, dans une limite d'une volumétrie de stockage de 5 gigaoctets par commune. Au-delà, le Giga supplémentaire sera facturé au prix coûtant de l'acquisition de nouveaux matériels, estimé à 5 € HT maximum / Go et par an).
  
- Considérant que la commune compte actuellement une population de 667 habitants,
  - L'indemnité de fonction du Maire est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, calculée par référence au barème fixé par l'art. L. 2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune au taux maxi en pourcentage soit 31 % de l'indice 1015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE (nombre de votants : 9 Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0)

  - Les indemnités de fonction des trois adjoints seront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, calculées par référence au barème fixé par l'article L. 2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune (taux maxi en pourcentage de 8,25 % de l'indice 1015) et modulées pour être fixées à :
    - 1<sup>er</sup> adjoint : M. CAILLE Daniel                   taux : 7,00 %
    - 2<sup>ème</sup> adjoint : M. LEFEVRE Bruno               taux : 6,90 %
    - 3<sup>ème</sup> adjoint : M. LE PEUC'H Régis               taux : 6,90 %

- L'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, calculée par référence au barème fixé par l'article L. 2123-24-1 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune (taux maxi en pourcentage de 6 % de l'indice 1015) et modulée pour être fixée à :
  - Déléguée conseillère municipale : Mme SIMON Christine : taux 3,95 %

***Il est précisé que cette délibération est prise sans que les intéressés n'aient pris part au vote des indemnités les concernant.***

- Le Conseil décide la modification de la durée hebdomadaire de service de 24h en 28h par semaine de l'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe.
- À l'unanimité, il est décidé de fixer un règlement intérieur du foyer pour tous (voir l'article page 8) qui sera donné aux usagers et affiché à l'intérieur de la salle communale.

Séance du 7 avril 2016 :

POUR LE BUDGET COMMUNAL

- **Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015 qui laisse apparaître :**
  - en section de Fonctionnement : un excédent de 250 213,23 €
  - en section d'Investissement : un excédent de 71 342,07 €

<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>321 555,30 €</b>
----------------------------	---------------------

- **Le Conseil Municipal adopte le compte gestion 2015 qui laisse apparaître :**
  - en section de Fonctionnement : un excédent de 250 213,23 €
  - en section d'Investissement : un excédent de 71 342,07 €

<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>321 555,30 €</b>
----------------------------	---------------------

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>250 213,23 €</b>
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	<b>125 232,77 €</b>
○ Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	<b>124 980,46 €</b>

POUR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « le MOULIN »

## - Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015 qui laisse apparaître :

- |                                  |                |     |
|----------------------------------|----------------|-----|
| ○ en section de Fonctionnement : | un excédent de | 0 € |
| ○ en section d'Investissement :  | un excédent de | 0 € |

<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>0 €</b>
----------------------------	------------

## - Le Conseil Municipal adopte le compte gestion 2015 qui laisse apparaître :

- |                                  |                |     |
|----------------------------------|----------------|-----|
| ○ en section de Fonctionnement : | un excédent de | 0 € |
| ○ en section d'Investissement :  | un excédent de | 0 € |

<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>0 €</b>
----------------------------	------------

## - L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0 €</b>
--------------------------------	------------

- |  |            |
|--|------------|
| ○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068) | <b>0 €</b> |
| ○ Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)   | 0 €        |
| ○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)   | <b>0 €</b> |

## - À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2016 :

- |  |         |
|--|---------|
| ▪ CCAS   | 2 000 € |
| ▪ Club de l'Amitié                                       | 650 €   |
| ▪ Comité des Fêtes                                       | 5 500 € |
| ▪ Association Les 100 Buts                               | 300 €   |
| ▪ ADMR de Lucquy   | 350 €   |
| ▪ Lutte contre le Cancer                                 | 160 €   |
| ▪ VMEH ( <i>visiteur médical en milieu hospitalier</i> ) | 50 €    |
| ▪ SSCN ( <i>société sauvegarde chasse nature</i> )       | 260 €   |
| ▪ Donneurs de sang                                       | 160 €   |
| ▪ Association Sportive du Collège Vallière               | 50 €    |
| ▪ Jeunes sapeurs pompiers de Rethel                      | 50 €    |
| ▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières             | 1 000 € |
| ▪ Association LE PRÉCARÉ                                 | 1 000 € |
| ▪ Association Gestion du Cour de Tennis                  | 400 €   |
| ▪ Les Restos du cœur                                     | 200 €   |



- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la Société ROCHAGRI, agence de Sault-lès-Rethel, pour la fourniture d'une remorque STENTAR à 2 essieux pour un montant de **1 075,01 € TTC**.
- Ainsi que l'achat d'un gros conteneur poubelle roulant de 4 roues de 1 045 litres pour le service technique de la commune chez la société LABRUCHE de Lillebonne (76) pour un montant de **435,00 € HT (522,00€ TTC)**.

### Séance du 20 avril 2016 :

- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2016 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ADOpte le présent budget primitif 2016 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » :

- **Section de fonctionnement :**

- **Dépenses** : **373 500 €**
- **Recettes** : **385 500 €**

**Elle est excédentaire de 12 000 € (recettes – dépenses).**

- **Section d'investissement :**

- **Dépenses** : **241 000 €**
- **Recettes** : **241 000 €**

**Elle est en équilibre.**

### Séance du 6 juin 2016 :

- Compte tenu de la réorganisation de l'équipe technique suite au départ à la retraite d'un agent communal, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un employé. Considérant l'acceptation de ce dernier, le Conseil accepte l'augmentation du temps de travail de 24H00 à 28H00 hebdomadaire de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- Dans sa délibération du 28 janvier, le Conseil Municipal avait fait une demande de subvention au titre de la DETR 2016 dans le projet du changement de la porte de la mairie. Suite au refus de cette dernière, il est décidé de faire une nouvelle demande auprès du Conseil Régional GRAND EST 2016.

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2016 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le présent budget primitif communal 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

<b>Section de Fonctionnement</b>	:	<b>407 345 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	:	<b>434 375 €</b>
<b>TOTAL</b>	:	<b>841 720 €</b>



### Séance du 1<sup>er</sup> août 2016 :

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Pour 12 – Contre 0 – Abstention 0), d'allouer une indemnité forfaitaire brut totale de **920,00 €** aux coordonnateurs communaux du recensement de la population (coordonnateur titulaire : Mme Nicole CAPITAINE et coordonnateur suppléant : Mme Béatrice MORAT) pour compenser la charge de travail qu'elles auront à effectuer au cours de la préparation et du recensement de la population. Le montant de l'indemnité sera réparti en fonction du temps réel qui aura été consacré à cette tâche par chacune.
- À la majorité (Pour 11 – Contre 1 – Abstention 0), l'Assemblée accepte le devis de la Société DECOLUM, de Tronville-en-Barrois (55) pour la fourniture d'illuminations de Noël à installer sur les candélabres ou arbres de la route de Charleville pour un montant prévisionnel de **3 146,80 € HT (3 776,16 € TTC)**. Elle accepte également le devis de la S.C.E.E. de Rethel pour la fourniture et pose de 6 prises d'illumination sur candélabres existant, disjoncteur et raccordement sur le réseau d'éclairage public pour un montant prévisionnel de **1 020,00 € HT (1 224,00 € TTC)**.
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Rethélois en vue de participer au financement de l'achat d'un véhicule utilitaire neuf pour le service technique communal (type CITROËN modèle BERLINGO), à hauteur de **3 733,24 €**.
- Dans le cadre de la manifestation organisée par l'association PRÉCARÉ et en conséquence des attentats survenus sur le territoire national, l'État impose une surveillance et un filtrage du public. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Conseillers Municipaux acceptent le devis de la SARL L'AGENCE DE PROTECTION de Sedan pour l'intervention de 3



agents de prévention et de sécurité pour cette manifestation de 18 heures à minuit pour un montant prévisionnel de **378,00 € HT (455,51 € TTC)**.

### Séance du 26 septembre 2016 :

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, en qualité d'actionnaire de la société SPL-Xdemat, de bénéficier des applications :
  - o Xcontact « Gestion des relations dématérialisées entre les collectivités et les citoyens » à compter de l'année 2016. Le tarif annuel pour pouvoir bénéficier de ce service est de **30,00 € HT**,
  - o Xelec « Gestion des listes électorales » à compter de l'année 2016. Le tarif annuel pour pouvoir bénéficier de ce service est de **30,00 € HT**,
  - o Xfactures « Gestion des factures électroniques » à compter de l'année 2016. Le tarif annuel pour pouvoir bénéficier de ce service est de **30,00 € HT**.
  
- Suite à la réunion de la commission chargée de l'ouverture des plis (réunie le mardi 30 août 2016) concernant l'appel d'offres pour l'aménagement de l'extension du cimetière communal, le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

<b>LOTS</b>	<b>Options</b>	<b>Sociétés retenues</b>	<b>Montant TTC</b>
N°1 : VRD	Deux	<b>ENTREPRISE GOREZ</b> <b>Rue de la sucrerie</b> <b>08300 RETHEL</b>	57 901,20 €
N°2 : Maçonnerie	Aucune	<b>David GEOFFROY</b> <b>41 Grand' Rue</b> <b>08300 NOVY-CHEVRIÈRES</b>	31 589,59 €
N°3 : Espaces verts	Une	<b>PARCS ET JARDINS GRANDCOLAS</b> <b>15 rue de l'Avent</b> <b>51490 SAINT-MASMES</b>	2 577,60 €
N°4 : Serrurerie	Aucune	<b>PARCS ET JARDINS GRANDCOLAS</b> <b>15 rue de l'Avent</b> <b>51490 SAINT-MASMES</b>	11 179,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>103 247,39 €</b>

- Suite au choix des entreprises retenues pour l'aménagement de l'extension du cimetière communal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rajouter des crédits sur l'opération d'extension du cimetière communal comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7381 : taxe additionnelle aux droits de mutation		8 000 €		
74832 : attribution du Fond départemental de la taxe professionnelle		12 000 €		
023 : virement à la section d'investissement	20 000 €			
021 : virement de la section de fonct.				20 000 €
2315 : opération 00154			20 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

- Un point lumineux doit être rajouté rue de l'église suite à l'extension du cimetière communal. L'Assemblée Délibérante décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise SCEE de Rethel pour :



- la fourniture et la pose d'un ensemble de style RAGNI pour un montant de **1 751,00 € HT (2 101,20 € TTC)**,
- la confection de tranchée avec pose d'un fourreau et d'un câble cuivre nu pour un montant de **1 621,50 € HT (1 945,80 € TTC)**,
- la fourniture, le déroulage et le câble d'alimentation pour l'éclairage public d'un montant de **240,00 € HT (288,00 € TTC)**.

**Pour un total de 3 612,50 € HT (4 335,00 € TTC).**

- Suite à la liquidation judiciaire de l'EURL LELARGE, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Pour 9 – Contre 3 – Abstention 1), l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie. Monsieur le Maire est mandaté pour faire une offre de prix au liquidateur Étude de Maître BRUCELLE de Charleville-Mézières de 4 000 € à la majorité (Pour 8 – Contre 4 – Abstention 1).
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à la majorité (Pour 8 – Contre 4 – Abstention 1), d'ajouter des crédits budgétaires nécessaires pour l'achat de cette licence IV, à savoir :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
020 : dépenses imprévues			- 4 000 €	
2051 : concessions et droits similaires			4 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

- À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les conclusions des rapports d'accessibilité des ERP pour les personnes handicapées concernant la mairie, la salle des fêtes, l'église et la salle du presbytère établis le 2 septembre 2016 par l'agence ARCALIA de Champigny (51) et demande quelques dérogations à Monsieur le Préfet.



- Le Conseil décide, à la majorité (Pour 12 – Contre 1 – Abstention 0), d'acheter un motoculteur avec kit labour/fraises pour les besoins du fleurissement de la commune, d'accepter le devis de l'entreprise ROCHAGRI de Sault-lès-Rethel pour une somme de **2 075,00 € HT (2 490,00 €)** et de prendre une décision modificative comme suit : en dépenses d'investissement, prélèvement d'une somme de 2 500 € au compte 020 « *dépenses imprévues en investissement* » pour créditer cette somme sur le compte 2188 opération 182 « *achat d'un motoculteur* » en dépenses d'investissement.

### Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer une convention précaire et révocable d'occupation du logement communal sis n°14 route de Charleville avec M. PUJO Joël Mme TOUBI MOUGNOL épouse PUJO Patricia, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et précise que les autres modalités (clauses, conditions, loyer, durée, caution) restent inchangées par rapport à son ancienne convention.
- Suite à la demande du comptable du trésor, le Conseil accepte, à l'unanimité, de mettre en non valeur les cotes irrécouvrables réclamées de **183,08 €** et décide de prendre pour 2016 une décision modificative comme suit : en dépenses de fonctionnement, prélèvement d'une somme de 185 € au compte 022 « *dépenses imprévues en fonctionnement* » pour créditer cette somme sur le compte 6541 « *pertes sur créances irrécouvrables : créances admises en non valeur* ».
- Le Conseil Municipal décide, à la majorité (Pour 13 – Contre 1 – Abstention 0), d'acquérir la propriété de M. et Mme CHÉRU pour une somme de **140 000 € HT**, entendu que cette parcelle se situe dans l'emplacement réservé n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune dans le but d'aménager une place publique au cœur du village. La salle des fêtes Pierre LEDOUBLE se situant en face de ce terrain, celui-ci pourra permettre l'aménagement d'un parking pour le stationnement des véhicules des utilisateurs de cette salle. A laquelle somme il convient d'ajouter les frais estimatifs notariaux de **3 500 € HT**, de démolition des granges

de **35 000 € HT** et divers (géomètre, publicité marché...) de 1 250 € HT soit un coût estimatif de **179 750 € HT**. Les Conseillers chargent Maître Pascale GUÉRIN, notaire à Attigny, d'établir l'acte de vente, demandent à bénéficier de la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2017, approuvent le plan de financement (subvention DETR 2017 et autofinancement) et fixent le calendrier : à savoir achat en avril 2017.

- L'Assemblée Délibérante accepte, à l'unanimité, les devis :

- de la SARL LUZURIER de Saulces-Monclin pour l'installation d'un point de puisage d'eau au nouveau cimetière pour une somme de **453,60 € TTC**,
- de la société GRANDCOLAS de Saint-Masmes pour la plus-value concernant la fabrication d'un portail passant de 2m20 de passage à 2m55 pour une somme de **456,00 € TTC**.



Il convient donc de prendre pour 2016 une décision modificative comme suit : en dépense de fonctionnement, prélèvement d'une somme de 1 000 € au compte 022 « *dépenses imprévues en fonctionnement* » pour la créditer sur le compte 2315 opération 154 « *étude et travaux d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> extension du cimetière communal* » via les comptes en dépenses de fonctionnement 023 « *virement à la section d'investissement* » et en recettes d'investissement 021 « *virement de la section de fonctionnement* ».

- Dans le but de faire des économies d'énergies, le Conseil, à l'unanimité :

- accepte le projet de remplacement des 4 portes annexes (deux à l'avant et deux à l'arrière) du bâtiment école-mairie qui sont très anciennes et non étanches à l'air. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de **28 632,00 € TTC (23 860,00 € HT)**,
- approuve le plan de financement (subvention DETR 2017 et autofinancement),
- fixe le calendrier des travaux suivant :
  - mai 2017 : signature du bon de commande,
  - juin 2017 : fabrication des portes,
  - juillet 2017 : installation sur le site,
- demande à bénéficier de la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2017.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention tripartite pour intervenir entre la Commune, la Trésorerie de Rethel et le Fonds de Solidarité, pour la mise en place de la télé déclaration et du télépaiement de la Contribution de Solidarité.
- Concernant la réalisation de la Salle Socio Culturelle à Vocation Multiple, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les devis :
  - o de la SA GOREZ Frères de Rethel pour la réalisation d'une tranchée pour une somme de **1 950,00 € TTC**,
  - o de M. Bernard LAMORLETTE de Bertoncourt pour la fourniture et pose de l'alimentation en eau froide de la salle pour une somme de **996,69 € TTC**,
  - o de M. Cyril PAILLAT de Corny pour l'alimentation électrique de la salle pour une somme de **1 399,36 € TTC**.
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser à M. et Mme TAVERNE Geoffroy leur acompte de réservation de la salle Pierre LEDOUBLE et d'annuler le titre de l'année 2016 : bordereau n°14 titre n°65 du 16/06/2016 d'un montant de **72,50 €**.
- Le Conseil décide, à l'unanimité, le devis du Cabinet DELALOI de Charleville-Mézières pour réaliser le document d'arpentage nécessaire à la vente d'une partie du bout du chemin rural dit « Molot » pour une somme de **1 182,80 € TTC** et décide de prendre pour 2016 une décision modificative comme suit : en dépenses de fonctionnement, prélèvement d'une somme de 1 200 € au compte 615231 « *entretien et réparations voiries* » pour créditer cette somme sur le compte 6226 « *honoraires* ».
- Pour la matérialisation de l'axe de la Route Départementale n°21 (de la route de Chevrières jusqu'au bout de la Grand' rue), le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la SARL BENOIT KELLER de Poix-Terron pour le traçage de la ligne de délimitation de chaussée de type T3 en enduit à chaud (750 ml route de Chevrières et 1300 ml Grand' rue) pour un coût total maximal de 3 432,00 € HT soit **4 118,40 € TTC**.
- A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante, acte que Mesdames COLLET Michèle et THIEBAUT Carole sont recrutées du 2 janvier 2017 au 18 février 2017 en qualité d'agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement. Elles suivront deux formations et seront encadrées par les coordonnateurs communaux (titulaire et suppléant). Elles seront rémunérées au prorata du nombre d'imprimés qu'elles auront collectés ou remplis dans les





conditions suivantes : **1,80 €** par bulletin individuel – **1,15 €** la feuille de logement, le dossier d'immeuble collectif. Les séances de formations seront rémunérées au taux de **15 €** la séance sous réserve que l'agent ait commencé la collecte sur le terrain. La rémunération totale individuelle ne pourra être inférieure à 500 € à condition que la collecte ait été réalisée dans sa totalité par l'agent.

- Pour les cotisations patronales, il convient de faire un ajout de crédit. A l'unanimité, le Conseil décide de prendre une décision modificative en dépenses de fonctionnement comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
022 : dépenses imprévues (fonct.)	- 4 000 €			
6411 : personnel titulaire	+ 200 €			
6451 : cotis. à l'URSSAF	+ 600 €			
6454 : cotis. aux ASSEDIC	+ 1 000 €			
651 : redevances pour concessions, brevets, licences...	+ 200 €			
65548 : autres contributions	+ 2 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

- Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la commune au service commun de balayage mécanisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise en place de ces services avec la COMCOM du Pays Rethélois et de dégager les crédits nécessaires au budget pour assurer la participation financière de la commune au coût de fonctionnement des services communs.
- Le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise FRECHIN SA de Rethel pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie qui est ancienne et non étanche à l'air. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de **7 387,20 € TTC** (soit **6 156,00 € HT**).
- Pour l'achat d'un tracteur tondeuse en remplacement de l'ancien, il convient de faire un ajout de crédit. A l'unanimité, le Conseil décide de prendre une décision modificative comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
022 : dépenses imprévues (fonct.)	- 325 €			
023 : virement à la section d'investissement	+ 325 €			
021 : virement de la section de fonctionnement				+ 325 €
21578 : opération 173 : <b>achat d'une tondeuse autoportée avec gyrophare</b>			+ 325 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>325 €</b>	<b>325 €</b>

### Séance du 20 décembre 2016 :

- Concernant le renouvellement du CDD d'un employé communal, le Conseil Municipal décide, à bulletin secret et à la majorité (Pour 3 – Contre 11 – Abstention 1), de ne pas le reconduire.
- Suite à la décision prise lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 visant à acquérir la propriété de M. et Mme CHÉRU, entendu que cette parcelle se situe dans l'emplacement réservé n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune dans le but d'aménager une place publique au cœur du village, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour 14 – Contre 1 – Abstention 0) :
  - o détermine, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet : Emprunt sollicité : **PRETA MOYEN TERME : 200 000 €** et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, l'attribution d'un prêt de 200 000 €, à taux fixe aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir d'avril 2017 par périodicités annuelles au taux de 1,15% avec des remboursements annuels de 14 592,71 €,
  - o ouvrira au budget de l'exercice 2017, les crédits et les débits correspondants,
  - o prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- Fixation des tarifs de location pour l'année 2017 :

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2017, de maintenir les tarifs comme suit :

***Salle Pierre LEDOUBLE (Foyer pour Tous)***

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
  - pour les habitants de Novy-Chevrières Gratuit
  - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €



***Une table et deux bancs 5 €***

- Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2016 :

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2016 les tarifs comme suit :

***Pour le cimetière de Novy-Chevrières***

- une concession cinquantenaire 70 €

***Pour le columbarium de Novy-Chevrières***

- des concessions pour les cases et cavurnes
  - cases (de trois urnes maximum)
    - concession trentenaire 900 €
    - concession cinquantenaire 1 200 €
  - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
    - concession trentenaire 1 200 €
    - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 50 €



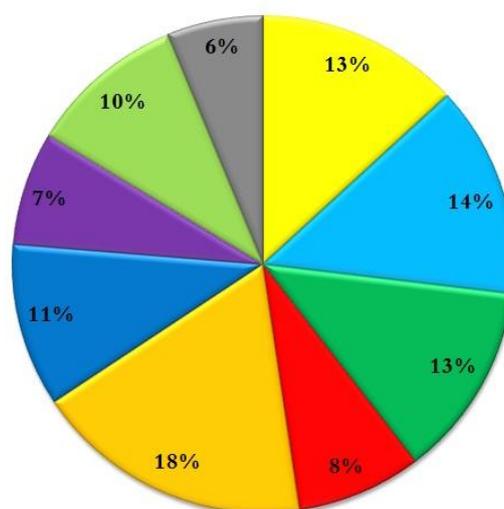
# Le budget communal 2016

## Section d'Investissement

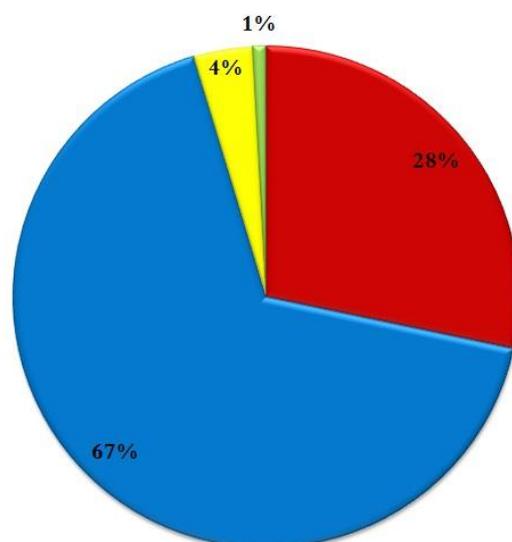
### Les dépenses

1	Construction (salle socioculturelle)	12 400 €	13%
2	Matériel de transport (achat véhicule)	13 000 €	14%
3	Hôtel de Ville (changement de porte)	12 000 €	13%
4	Autre matériel et outillage de voirie (achat tondeuse)	7 600 €	8%
5	Autres installations, matériel et outillage techniques (trottoir - radar pédagogique)	17 000 €	18%
6	Autres immobilisations corporelles (achat poubelle, divers outillage, remorque...)	10 050 €	11%
7	Autres matériels et outillage voirie (trottoir)	7 000 €	7%
8	Immobilisations incorporelles	9 542,87 €	10%
9	Remboursement capital emprunt	5 853,29 €	6%
	<b>TOTAL</b>	<b>94 446,16 €</b>	<b>100%</b>

Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



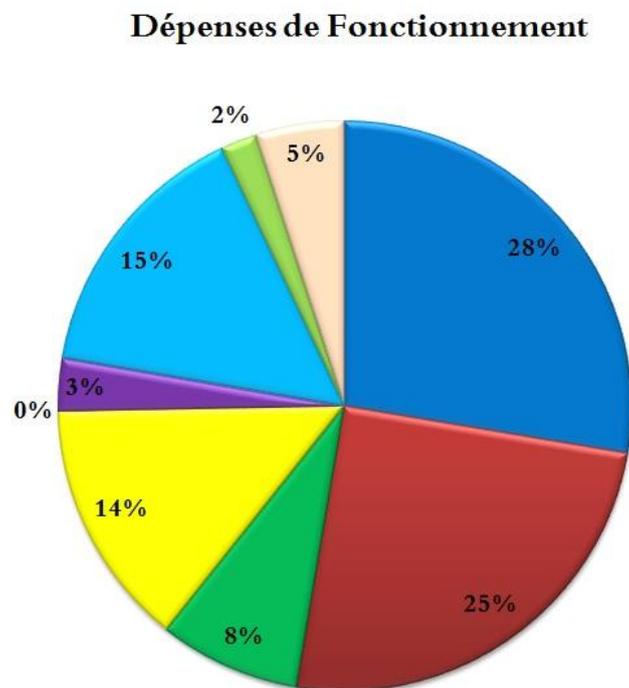
### Les recettes

1	Virement de la section de fonctionnement	62 200 €	28%
2	Dotations, fonds divers et réserves	147 435,19 €	67%
3	Opérations d'ordre entre sections	8 243,74 €	4%
4	Produit de cession	1 800 €	1%
	<b>TOTAL</b>	<b>219 678,93 €</b>	<b>100%</b>

## Section de Fonctionnement

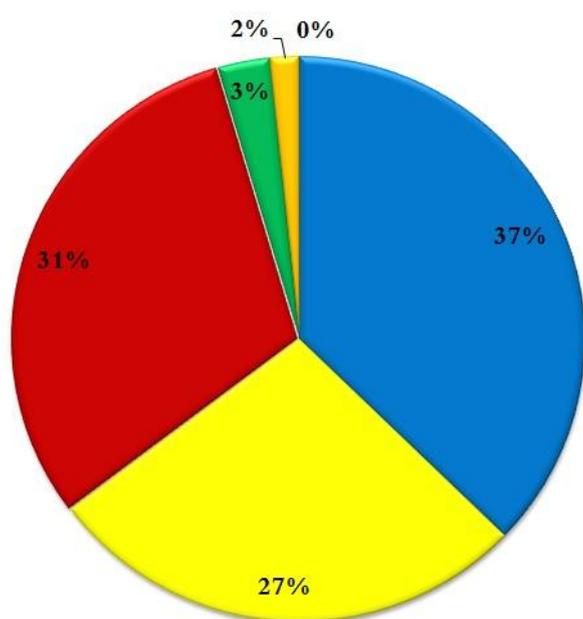
### Les dépenses

1	Charges à caractère général (combustible, fournitures, entretien voirie et bâtiment, ordures ménagères)	112 660 €	28%
2	Frais de personnel	101 930 €	25%
3	Charges transférées	32 500 €	8%
4	Autres charges de gestion courante	57 131 €	14%
5	Remboursement intérêt emprunt	119,89 €	0%
6	Charges exceptionnelles	12 200 €	3%
7	Virement à la section d'investissement	62 200 €	15%
8	Opérations d'ordre	8 243,74 €	2%
9	Réserve financière non affectée	20 360,37 €	5%
	<b>TOTAL</b>	<b>407 345 €</b>	<b>100%</b>



### Les recettes

#### Recettes de Fonctionnement



1	Dotations et participations venant de l'État	151 652 €	37%
2	Impôts et taxes	112 006 €	27%
3	Excédent de fonctionnement reporté	124 980,46 €	31%
4	Ventes diverses (concessions et remboursement de la COMCOM pour l'école)	12 020 €	3%
5	Autres produits de gestion courante (revenus des biens communaux)	66 36,54 €	2%
6	Atténuations de charges	50 €	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>407 345 €</b>	<b>100%</b>

## Le C.C.A.S.

### La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BEGUIN ;
- Membres élus : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Régis LEPEUC'H, Christophe FONTAINE et Kévin LEPEUC'H
- Membres non élus : Émilie BARROIS, Chloé POMPT, Hervé ROGISSART, Pierre COSPIN et Roger WAGNER

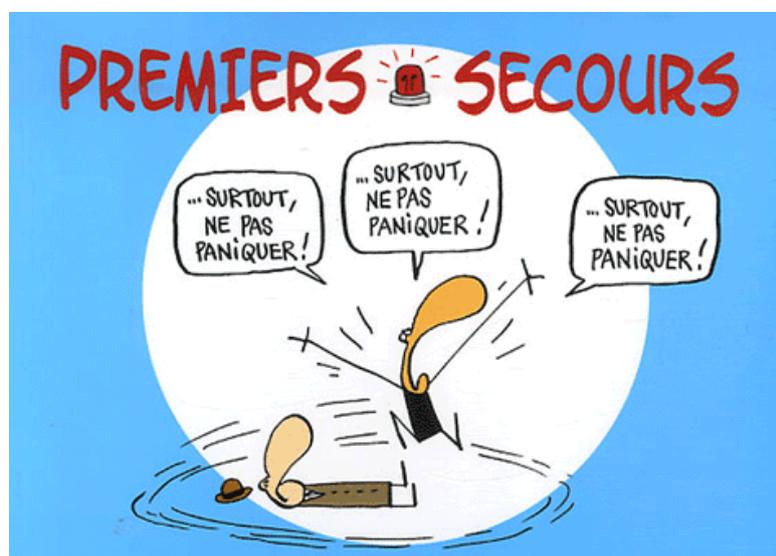
Traditionnellement, l'action du CCAS est la distribution des colis de Noël et de Pâques aux personnes de plus de 68 ans, habitant le village. En 2016, nous en comptons 73 dans notre commune.

La doyenne du village est Mme Yvonne RUIN.



Chocolats, vin, terrines,  
confiserie.....ont été distribués dans 58  
foyers du village.

Cette année, le CCAS a offert une formation aux gestes de premiers secours à une dizaine de personnes du village (en priorité celles qui ont suivi l'initiation aux gestes qui sauvent offert par la municipalité de Rethel).



## Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

- Président : Jean-Pierre ADAM
- Trésorier : Joël GESSON
- Secrétaire : Bruno LEFEVRE



Membres du bureau :

James VADEZ, Charles ROUSSEAUX, Régis  
LEPEUC'H, Bernard STEVENIN.

Le 16 avril 2016, lors de l'assemblée de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes, notre président de la société de chasse (SSCN) a été mis à l'honneur. Il a reçu une distinction pour son investissement dans la gestion du petit gibier et le rôle qu'il a joué au sein de la société de chasse de Novy-Chevrières.

Patron des sociétés de chasse de La Croix-aux-Bois, Autry et de Novy-Chevrières depuis de longues années, il a apporté sa disponibilité, son savoir faire, sa fidélité et son dévouement au service de la chasse. Il a su remobiliser les troupes afin de remettre la société de chasse de Novy-Chevrières sur les rails.

Pour cela, l'ensemble des chasseurs et tout les acteurs de la chasse de Novy-Chevrières et d'ailleurs tiennent à le féliciter et le remercier pour ces longues années passées au service de la chasse et de la nature.



Merci à toi Jean-Pierre et Bravo !!!

***Bonne et Heureuse Année à tous***

## Association Foncière

### Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND
- Secrétaire : Michel LUDINARD

### Les membres de Droit :

- le Maire de la commune
- le Délégué Départemental des territoires

### Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMUS, Pierre COSPIN, Joël GESSON, Denis STÉVENIN, James VADEZ

### Les propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINARD, Hervé MASSET, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Bernard STÉVENIN

### Les réalisations de l'AF :

- le démontage des pistes d'accès RTE à produit un important volume de cailloux. Ceux-ci reviennent aux communes possédant une association foncière : c'est le cas pour Novy-Chevrières. Ils ont donc été récupérés et stockés en prévision d'un réemploi aux endroits nécessaires,
- des travaux de débroussaillage et d'entretien ont encore été réalisés en 2016.



*Tous les membres de l'Association Foncière vous adressent  
leurs vœux pour l'année 2017*

Le Président  
James VADEZ

## Les associations type loi 1901

### Le Comité des Fêtes

Le bureau :

- Président : Régis LE PEUC'H
- Vice-président : Fabrice LAVERGNE
- Trésorière : Régine LE PEUC'H
- Trésorier adjoint : Pascal SIMON
- Secrétaire : Gilles PARAPEL
- Secrétaire adjointe : Valérie LUDINART

### Année 2016

#### Loto du 10 avril :

Une nouvelle fois, le Comité des fêtes a été heureux de vous accueillir à son loto annuel.

Les participants ont été nombreux à se réunir pour cette occasion et à vivre cet après-midi au fil des numéros.

Félicitations à tous les gagnants des lots mis en jeu.



#### Fête patronale des 14, 15 et 16 mai :

L'organisation de la fête patronale est subventionnée par la municipalité. Malgré le temps qui n'était pas vraiment au rendez-vous, la fête a quand même réuni un grand nombre de participants. Au programme de cette année :

- Le samedi soir : soirée animée par Hard'n Sono sur la place du village de 22h à 3h durant laquelle des maillots offerts par le comité ont été distribués.
- Le dimanche : tournoi de Bubble football par équipes de quatre joueurs à partir de 15h, suivi du spectacle de Patsy, la chanteuse fantaisiste de 16h à 22h.





- Le lundi : concours de boules en bois en doublettes à partir de 13h30 pour les plus grands et spectacle de clown pour les enfants à partir de 15h avec Anita le Clown.

### Brocante du 3 juillet :

De nombreux exposants ainsi que de nombreux visiteurs se sont à nouveau réunis cette année, à l'occasion de la 21<sup>ème</sup> brocante du village.



### Feu d'artifice et brocante des 13 et 14 juillet :



Cette année encore, à l'occasion de la fête nationale, une retraite aux flambeaux a été organisée dans les rues du village, suivie du feu d'artifice tiré par les trois bénévoles agréés du Comité des fêtes. Ceux qui le souhaitaient ont ensuite pu se diriger vers la salle du Presbytère, où une buvette avait été installée pour l'occasion. Nous remercions une nouvelle fois M. et Mme VADEZ qui mettent un de leur terrain à disposition pour l'installation du feu d'artifice.

Le 14 juillet, 27 équipes se sont affrontées pour le concours de pétanque en doublette qui s'est déroulé l'après-midi dans les rues du village.

### Soirée dansante du 8 octobre :

Cette année, environ 90 personnes se sont réunies à la salle des fêtes du village pour cette soirée dansante.

Une fois encore, les plus courageux se sont trémoussés sur la piste jusqu'au petit matin.



Vous pouvez retrouver toutes ces manifestations sur notre page Facebook :

« Comité des fêtes de Novy-Chevrières »

Et également sur notre nouveau site internet :

« [cdfdenovy.jimdo.fr](http://cdfdenovy.jimdo.fr) »

### Dates des manifestations 2017 à retenir :

- 9 avril : Loto
- 3, 4 et 5 juin : Fête patronale
- 2 juillet : Brocante
- 13 juillet : Feu d'artifice
- 14 juillet : Pétanque
- 7 octobre : Soirée dansante

### Un petit mot du Comité des fêtes :

En début d'année, le club de gym ayant eu besoin d'être hébergé par une association du village, le Comité des fêtes a accepté de l'accueillir. La gym se déroule chaque mardi de 19h30 à 20h30.

Par ailleurs, cette année encore, nous pouvons remercier les bénévoles ainsi que le Président du Comité, Monsieur Régis LE PEUC'H, qui ne regardent pas au temps passé à la préparation des différentes festivités et qui donnent de leur temps pour l'animation du village.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue aux deux nouveaux membres du Comité : David TRENTESEAUX et Aurélie PUJO qui nous ont rejoints cette année.

***Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs  
meilleurs vœux pour l'année 2017.***

## L'Association des Parents d'Élèves

L'association a pour but d'organiser des manifestations scolaires et extrascolaires  
afin d'acheter du matériel, de financer l'arbre de Noël, ou des sorties.

Coordonnées de l'APE : [apenovy@hotmail.fr](mailto:apenovy@hotmail.fr)



Le bureau :

- Présidente : Sylvie LOZINGOT
- Trésorière : Sabrina FLÉCHEUX
- Secrétaire : Stéphanie VALENTIN

***Nous souhaitons la Bienvenue aux nouvelles familles et une bonne année scolaire aux enfants.***

Manifestations et sorties de l'année scolaire 2015/2016 :

 **Début septembre** : apéritif de rentrée des classes, qui a permis de rencontrer les nouveaux parents. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

 **1<sup>er</sup> décembre** : distribution des calendriers de l'aveit aux élèves.

 **Début décembre** : un immense sapin a été installé dans la cour de l'école et décoré par les enfants. Au pied du sapin, des cadeaux pour les classes, offerts par l'APE (dobble, panier de basket, marionnettes, haies, corde à sauter...)



✎ **Décembre** : marché de Noël : vente d'objets fabriqués par les enfants pendant le temps scolaire. Des parents et même des grands parents cuisinent ou fabriquent des objets mis en vente. Il a lieu un vendredi soir après la classe.

✎ **Décembre** : spectacle de Noël ; les enfants ont invité leurs parents pour venir les voir sur « scène ». Le père Noël est venu avec une hotte bien remplie pour le plus grand plaisir de tous. Nous le remercions pour sa générosité et pour sa présence.



Le goûter a été organisé par l'ensemble des parents de l'école et a été pris en collectif dans une ambiance festive et très conviviale. Chaque famille a apporté un gâteau ou une boisson, qui ont été partagés entre tous.

✎ **Décembre** : Afin d'aider toutes les familles aux derniers achats avant le départ, une distribution d'un chèque cadhoc de 15€ à chaque élève partant en classe de neige a eu lieu.

✎ **Février** : carnaval de l'école : cette année le défilé dans les rues du village a eu lieu sous la pluie. Le goûter collectif a été servi dans salle des fêtes : composé de crêpes et de jus de fruits.

Merci aux habitants (trop peu nombreux) qui sont sortis pour applaudir les enfants.

Merci aussi à ceux qui ont donné friandises et biscuits (qui sont toujours très appréciés).



 **Avril** : 2ème chasse aux œufs de Pâques autour de l'église.  
Tous les enfants présents sont repartis avec un sachet de chocolat.  
Le principe : ramasser des œufs de couleurs différentes et venir les échanger contre un paquet de chocolat.



 **Mai** : vente de crêpes et de croque-monsieur le lundi de la fête patronale.

 **Juin** : kermesse de fin d'année. Toujours un grand succès pour cette fête, malgré la pluie matinale. Au programme : spectacle des enfants, jeux traditionnels, repas convivial. 147 repas ont été servis.



L'après midi s'est poursuivi par un concours de boules carrées pour les adultes et par quelques rebonds dans un château gonflable pour les plus jeunes.

Toujours beaucoup de bonne humeur et de convivialité pendant cette journée.

 Les olympiades : le dernier jour de l'année, enfants et parents sont partis marcher dans les rues et chemins du village. Le pique-nique a réuni une centaine de personnes dans la cour de l'école (parents, enfants, enseignants). L'après-midi fut consacrée aux olympiades puis partage d'un goûter à base de fruits de saison.

L'association des parents d'élèves a offert une calculatrice scientifique aux 4 élèves de CM2 pour leur entrée en 6<sup>ème</sup> : Samira, Zennaelle, Mathis et Killian. Nous leur souhaitons une bonne adaptation au collège.

Pour conclure cette journée et l'année scolaire, un lâcher de ballons a eu lieu derrière l'école.

Les ballons ont pris la direction de l'Allemagne.

Quelques personnes nous ont gentiment renvoyés les cartons. Merci à eux.



Pour la rentrée 2016, nous avons décidé de financer une partie du colis de rentrée des classes : crayons, gomme, colle, classeur, porte vues, ardoise, crayons de couleurs, feutres...

L'association a pris en charge 30% des frais.

*Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui se chargent de la mise en place, de la gestion des activités, principalement des stands de la kermesse de fin d'année.*

*Les parents bénévoles sont indispensables au bon déroulement de ces journées pleines d'émotions et de souvenirs. Rappelons que sans les parents, nous ne serions pas en mesure de proposer ces événements. Encore un immense merci à eux.*

## Le programme de cette année scolaire 2016/2017

-  Le 17 septembre : apéritif de la rentrée
-  Le 9 décembre : Marché de Noël, à la salle des fêtes
-  Le 11 décembre : arbre de Noël, à la salle des fêtes (magie burlesque)
-  Le 16 décembre : spectacle des enfants, à la salle des fêtes
-  Le 10 février : défilé du carnaval
-  En avril/mai : tirage de la tombola
-  Le 10 avril : chasse aux œufs de Pâques
-  Le 5 juin : vente de crêpes et de croque monsieur à la fête du village
-  Le 24 juin : kermesse de l'école
-  Le 7 juillet : olympiades et lâcher de ballons

**Remerciements** : Nous tenons à remercier :

-  **Les enseignants** qui nous font confiance et qui donnent de leur temps afin de préparer les manifestations de l'année,
-  **Tous les bénévoles** qui s'investissent pour que chaque événement soit une réussite,
-  **Les habitants du village** qui participent (de près ou de loin) aux événements de l'école, en se déplaçant au marché de Noël, en participant au carnaval ou au repas de la kermesse,
-  **M. LEPEUC'H** de nous faire une petite place le jour de la fête,
-  **M. le Maire** et l'ensemble du Conseil Municipal pour le soutien logistique apporté lors de chaque manifestation et pour le versement de la subvention.

*Nous adressons à chacun d'entre eux ainsi qu'à l'ensemble du village tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2017.*



Sylvie LOZINGOT

## L'arbre de Noël de l'A.P.E.

En 2015, le quatrième arbre de Noël était proposé : « Le pays du souvenir ».  
Nous avons assisté à un époustouflant spectacle de ventriloquie.  
Plus de 130 personnes sont venues applaudir les vedettes : Dominique et Annette.

Le spectacle était offert aux enfants de l'école et à leurs parents.  
Un goûter a été offert à tous les enfants présents (boisson, pain au chocolat, clémentine et chocolat).

Encore un grand moment de bonheur partagé.



Le 11 décembre 2016, un spectacle de magie burlesque a été proposé, avec en vedette Alphonsini et Fernande.



## L'Association de Gestion du Court de Tennis



L'association a pour but de coordonner l'utilisation et l'entretien du court de tennis du village.

Elle a organisé un tournoi de tennis de mai à septembre 2016.

Les participants, tous âges confondus, se sont affrontés après le tirage au sort des différents tours.

Aucun lot en jeu, juste des moments conviviaux qui se sont achevés par un barbecue réservé aux membres et à leurs familles début septembre.

A l'issue du repas, les convives ont pu s'échanger quelques balles.

Les membres de l'association se sont également vu offrir un tube de balles en cadeau.

Cette année, le câble du filet a été changé, 2 poteaux de simples et un nouveau treuil ont été achetés.



En 2016, aucune dégradation n'a été à déplorer sur le court.

De ce fait, les modalités d'adhésion à l'association ont pu être revues et désormais pour 25 € par an, c'est toute la famille qui peut profiter du court.

Pour adhérer ou pour avoir de plus amples informations, contactez les membres du bureau.

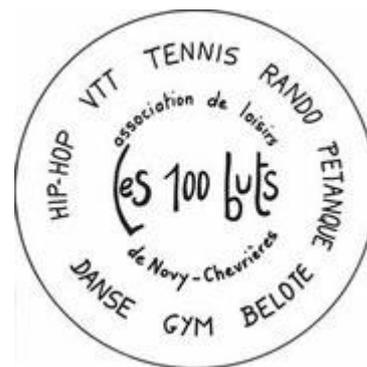
Président : Patrice LOZINGOT : 03.24.72.31.46

Trésorier : Emmanuel VALENTIN : 03.24.39.72.53

## Les 100 buts

Composition du Bureau en 2016 :

- Présidente : Patricia HARNAUD
- Vice-présidente : Valérie DEBLIQUI
- Trésorière : Aude JOBIN
- Secrétaire : Florence GAILLARD



La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées. Cette année encore, seules les activités créatives ont été maintenues.

### L'adhésion annuelle 2016 :

1 personne : 8 Euros

2 personnes d'un même foyer : 15 Euros

Adhésion famille (3 personnes et + d'un même foyer) : 20 Euros

### Activités de l'année 2016 :

**Samedi 7 juillet** : journée scrapbooking et bois flottés, accessible aux adhérents avec au programme la conception d'un mini dans son sac, d'un nichoir avec déco bois flottés et repas de clôture de saison.



Nous étions présents le **27 août dans le prieuré**, lors de la journée organisée par le Précaré.



La boutique éphémère de Noël « les ateliers du Père Noël » regroupant des créateurs champ ardennais, a ouvert **du 26 novembre au 21 décembre** rue des Dames à Rethel (anciennement Point P / proche de la gare SNCF).



### L'ATELIER SCRAPBOOKING ET CARTERIE

19 projets ont été proposés durant cette année.

Les ateliers se déroulent les lundis des semaines paires et les jeudis des semaines impaires de 14h00 à 16h00 et de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires.



Atelier A53

Une petite visite sur le blog de l'activité et vous découvrirez les projets déjà réalisés

<http://atelier-scrap-et-cie.canalblog.com/>

#### **A noter les premières dates de 2017 :**

Jeudi 19 janvier et lundi 23 janvier.

Jeudi 2 février et lundi 6 février

Si vous souhaitez reprendre une activité (marche, VTT, concours de belote ou de boules, etc...) ou en développer une nouvelle, qu'elle soit sportive, créative, cérébrale ou de loisirs, vous êtes les bienvenu(e)s.

Pour tous renseignements : contacter Patricia HARNAUD au 06.71.30.29.89 ou par mail [harnaud.patricia@orange.fr](mailto:harnaud.patricia@orange.fr)

**Les adhérents et les membres du bureau se joignent à moi  
pour vous souhaiter une excellente année 2017**

La Présidente

# Précaré

## Précaré



<http://precare.e-monsite.com>

Le Prieuré s'ouvre à tous ceux qui sont curieux de le découvrir pour son histoire, sa grandeur, ses trésors. Il est par conséquent la pièce maîtresse de la manifestation organisée le dernier samedi du mois d'août.



« Novy se découvre » combine la tradition aux modes de communications modernes et aux savoir-faire actuels : en 2016 nous avons suivi le fil conducteur au travers des mots et de l'histoire sous un soleil accablant. La soirée s'est terminée par un pique-nique concert avec barbecue.



Depuis cet été, la mairie ayant donné son accord pour le financement des travaux de la sacristie, s'en est suivi au Prieuré un va et vient de personnes de bonne volonté qui ont donné un coup de main pour vider la sacristie, sortir les meubles, assurer le démontage, transporter la grève, appliquer la chaux... Nous les remercions chaleureusement.

Puis armés de patience, de persévérance voire de ténacité Pierre et Régis ont minutieusement assuré la rénovation de la sacristie dans les règles de l'Art, « à l'ancienne ». L'association souligne leur savoir-faire et leur investissement régulier.

Malgré un délai très court, nous avons terminé l'année par l'organisation

du Chemin des Crèches en pays rethémois pendant deux week-ends. Nous remercions les employés de la Commune pour leur implication et leur savoir-faire.



**Nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année 2017.**

Nous vous donnons rendez-vous d'ores et déjà le samedi 26 août 2017 pour « Novy se découvre » 3ème édition, courant octobre un stage de confection de crèches en maïs sera organisé à Novy-Chevières et le chemin des crèches les 9 et 10 décembre, les 16 et 17 décembre.

Nous vous invitons à parcourir notre site <http://precare.e-monsite.com>.

Merci à M. Le Maire, au Conseil Municipal et à tous ceux qui donnent de leur temps, de leur bonne humeur pour préserver le patrimoine et le partager aux autres.

Séverine GIANGOLA et les membres de l'association Précaré.

## Association de loisirs « Le club de l'Amitié »

### Le Bureau :

- Présidente : Ginette FORZY
- Vice-présidente : Lydie CERS
- Trésorier : Jocelyn DUSSART
- Vice-trésorier : Norbert MORENVILLE
- Secrétaire : Suzanne DUSSART
- Secrétaire adjoint : Paulette LEDOUBLE



Il y a 20 adhérents dont seulement 7 de Novy-Chevrières. Le plus jeune a 62 ans et la plus âgée 92 ans. Les montants de la cotisation restent inchangés :

- Pour les habitants de Novy-Chevrières : 30 €
- Pour les extérieurs : 40 €.

Au cours de l'année 2016, il y a eu trois repas dont un repas publicitaire gratuit.



### Calendrier 2017

17 Janvier	Goûter	<b><i>Juillet..... Vacances</i></b>	
21 Février	Gaufres	<b><i>Août..... Vacances</i></b>	
21 Mars	REPAS de Pâques	12 Septembre	Goûter
11 Avril	Goûter	17 Octobre	Goûter
16 Mai	Goûter	14 Novembre	Gaufres
20 Juin	Goûter	12 Décembre	REPAS de Noël

Les adhérents seront heureux de se retrouver pour le premier rendez-vous de l'année 2017.

Le Club est ouvert à tous, sans condition d'âge. Les activités sont jeux de cartes, jeux de dames, scrabble...

***Bonnes Fêtes de fin d'année à tous. Meilleurs Vœux pour 2017***

***La Présidente***

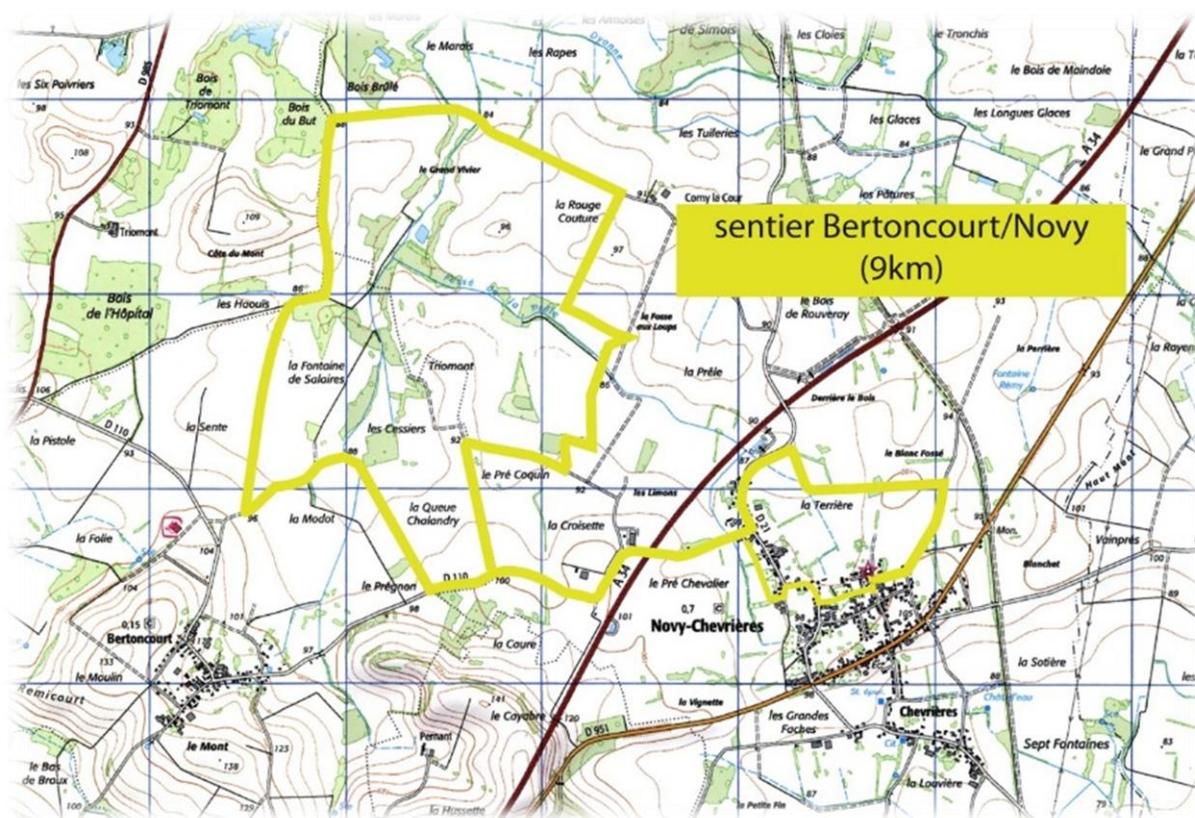
## Les sentiers de randonnées

La Communauté de Communes du Pays Rethélois a récemment décidé de valoriser son territoire et de le faire ou refaire découvrir.

Pour cela, elle a confié au bureau d'étude « *Au Fil du Temps* » la tâche de développer différents sentiers touristiques sur l'ensemble de la ComCom.

« *Au Fil du temps* » est une structure créée en 1997 et qui met en place de nombreuses activités gravitant autour des activités pédagogiques, du secteur randonnée, de la gestion et valorisation de site touristiques et bien d'autres encore.

La commune de Novy-Chevrières se retrouve concernée par ce projet puisqu'un circuit de 9 kilomètres y sera implanté en 2017 ainsi que sur le terroir de Bertoncourt.



**Carte prévisionnelle du sentier Bertoncourt/Novy**

La mise en place de plusieurs bornes (qu'elles soient simples, à manipulation ou encore à thème) permettra à tous d'appréhender l'histoire, le patrimoine, la nature, la géographie et l'environnement de ces endroits qui nous sont si familiers mais tellement inconnus.

## Les assistantes maternelles

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 9 assistantes maternelles proposent leurs services pour la garde de vos enfants (bébés et/ou périscolaires). La capacité totale d'accueil est d'environ 30 enfants (de 0 à 18 ans)

Elles sont agréées par le Conseil Départemental et elles ont donné leur accord pour la consultation de leurs coordonnées sur le site internet : [www.cg.08.fr](http://www.cg.08.fr).

Cette liste est susceptible d'être modifiée en cours d'année.

Chaque modification est affichée en mairie ou apparaît sur le site du Conseil Départemental.

N'hésitez pas à contacter les assistantes maternelles pour connaître leurs disponibilités d'accueil.



Liste par ordre alphabétique

<b>Claudette BERTRAND</b>	13, rue du Pont Taillard	03.24.38.95.62
<b>Emilie BOURGUIGNON</b>	21, Chemin Vert	03.24.38.40.35
<b>Vanessa CAMUS</b>	7 bis, rue du Moulin	03.24.72.63.35
<b>Delphine CHENNANE</b>	14, rue de Tivoli	07.51.64.86.84
<b>Nadège EBIMBE</b>	7, impasse des Haies	03.24.39.01.79
<b>Frédérique EVRARD</b>	6, impasse des Haies	03.24.72.78.30
<b>Maryline FOURNET</b>	3, ruelle Suttin	09.67.33.28.23
<b>Sylvie LOZINGOT</b>	73, route de Charleville	03.24.72.31.46
<b>Sandrine WALLON</b>	4, le buisson Baudelet	03.24.39.00.07

## Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

<p>Franck CERS 37, route de Charleville 03.24.38.21.55      06.83.16.34.51</p>	<p><b><i>Ambiance Décors</i></b> Peinture f.cers@orange.fr</p>
<p>Firmin COLLIGNON Rue du Moulin 03.24.38.52.57      06.80.56.38.21</p>	<p>Peinture bâtiment – Ravalement de façade Traitement de charpente Couverture – Zinguerie</p>
<p>Élisabeth DEHAN 5, route de Chevrières 03.24.38.21.31      06.07.33.63.69</p>	<p><b><i>Taxi Élisabeth</i></b> Transports conventionnés assis, depuis 25 ans www.taxi-elisabeth-ardennes.fr</p>
<p>Fabrice DEHAYE 12, route de Charleville 03.24.38.49.90</p>	<p>Tueur de porcs</p>
<p>David GEOFFROY 41, Grand' rue 03.24.72.38.80      06.79.34.56.78</p>	<p>Maçonnerie générale : neuf et rénovation dgeoffroy.artisan@yahoo.fr</p>
<p>Olivier GONCALVES 28, rue de l'église 06.85.22.34.05</p>	<p>Menuiserie Générale Ébénisterie</p>
<p>Pascal LEJEUNE 28, route de Chevrières 06.26.26.63.54</p>	<p>Plomberie – Chauffage – Électricité lejeune-pascal@yahoo.fr</p>
<p>Stéphane MAILLEY 14, Grand' rue 03.24.39.37.22      06.23.04.21.05</p>	<p>Couverture Zinguerie</p>

Josélito MARTINEZ 49, Grand' rue 06.78.14.82.79	<b><i>JM Automobiles</i></b> Fruits et légumes Achat – Vente de véhicules d'occasion
Jacky RAELLE 27, route de Charleville / Bureau Rethel 03.24.38.45.67      06.24.47.48.58	<b><i>COLOR FAÇADE</i></b> Artisan façadier – Enduits Peintures intérieur et extérieur
<b><i>REGAL PIZZA</i></b> : chaque semaine Le mardi à partir de 17h30 Devant la mairie	Avant 16h00 : 03.24.39.52.51 Après 17h00 : 06.03.06.05.86 pour passer votre commande
Karine VARLET  06.75.42.77.15	<b><i>Karine coiffure à domicile</i></b> Varlet.karine@orange.fr www.facebook.com/karine.coiffure.08
Brice VIOLET 19, Grand' rue 03.24.38.11.43      06.13.11.01.14 Jean-Marc VIOLET 06.77.25.34.05	Horticulteur – Maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Jean-Paul WAGNER 4, impasse des Haies 03.24.38.05.41	Musicien Animateur jean.paul.wagner@free.fr
Francky WOLFS 65, route de Charleville 03.24.38.71.50      06.85.13.85.17	Pose cuisine et salle de bain Aménagement intérieur mag-w@orange.fr
Magalie WOLFS 65, route de Charleville 03.24.38.71.50      06.81.61.16.39	<b><i>Mag Déco (facebook)</i></b> Création artisanale – Décoration intérieure Objets faits main – Toiles – Cadeaux

---

**Groupe de rédaction :**

Noëlle MALVY & Sylvie LOZINGOT

Christophe FONTAINE & Jérôme LEDOUBLE

Date de parution : Janvier 2017

Tous nos remerciements l'Entreprise  
SCEE pour l'édition de ce Journal.

